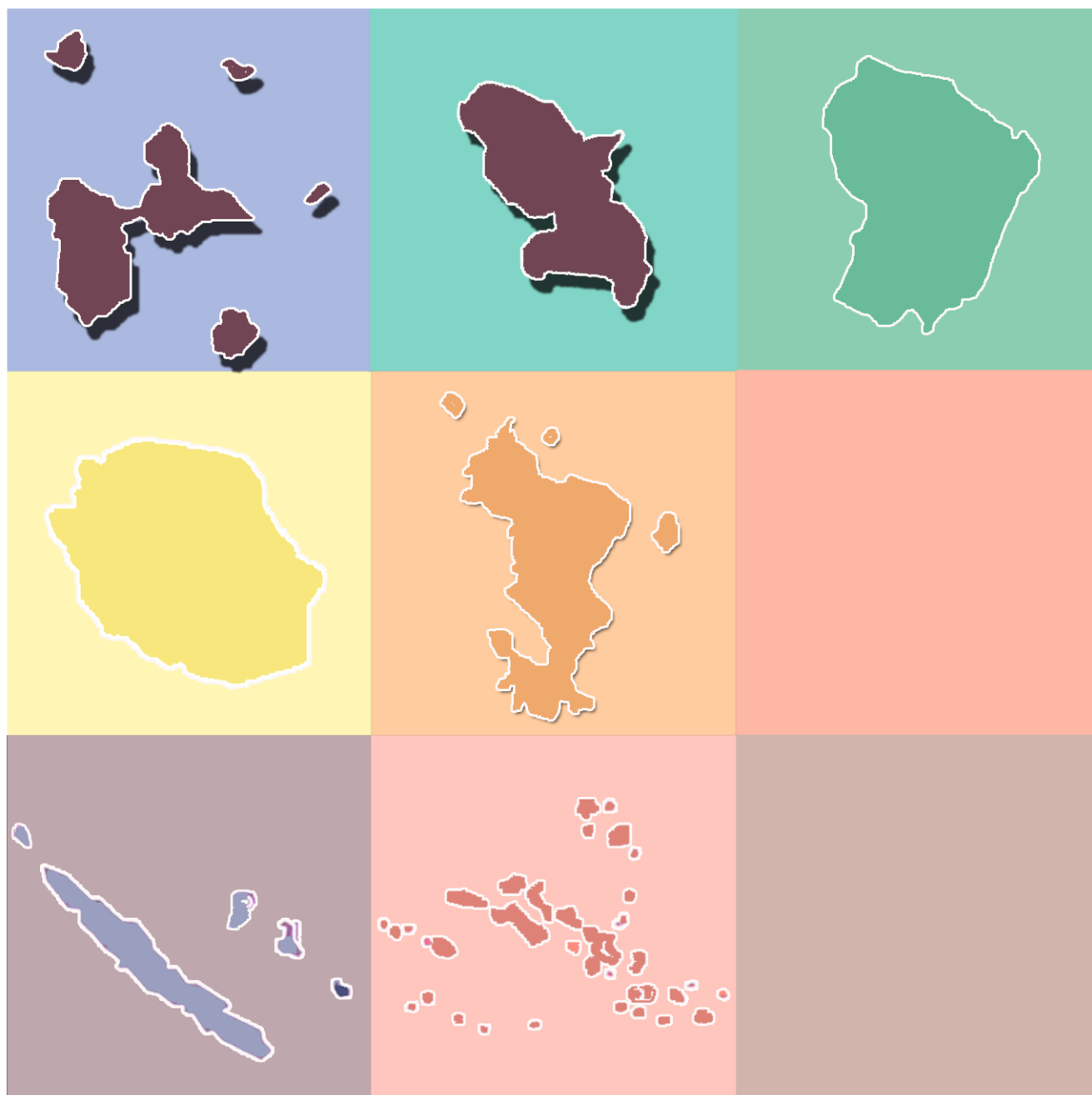


STRATOM

Diagnostic territorial

Antilles

Décembre 2020



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (grands chiffres, tendances, structuration des acteurs, forces et faiblesses).

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Les territoires considérés

Ces diagnostics ont été bâtis sur la base du découpage régional en vigueur. Ils présentent les caractéristiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les 13 régions métropolitaines françaises et les territoires d'Outre-Mer.

Auvergne Rhône Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne
Centre Val de Loire	Corse	Grand-Est
Hauts de France	Ile de France	Normandie
Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire
Provence Alpes Côte d'Azur		

Territoires d'Outre-Mer

Antilles (Guadeloupe et Martinique)	Océan Indien (La Réunion et Mayotte)	
Guyane	Nouvelle Calédonie	Polynésie Française.

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

Précisions concernant les données et leur interprétation

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 31 octobre 2020. Les sources des cartes et des chiffres sont mentionnées. Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires, qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre. Les sources des présentations des actions PIA proviennent principalement des porteurs de projet (contenu des dossiers de candidature, communiqués de presse, site internet...).

Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et d'en tenir compte dans leur interprétation.

Il conviendra plus généralement, si l'on veut analyser correctement les données fournies, de se référer aux définitions précises données dans le lexique.

Les nomenclatures disciplinaires ou scientifiques ne recouvrent pas toujours les mêmes périmètres.

L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles. Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).

Sommaire

PARTIE 1 - VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DES ANTILLES	5
A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale	6
B. Les enjeux du territoire	9
PARTIE 2 - VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.....	15
A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants	16
B. La production des connaissances scientifiques à l'échelle de la région	36
C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique.....	39
D. Les ressources financières et humaines	41
PARTIE 3 - ANNEXES	47
A. Glossaire	48
B. Sigles et abréviations	57

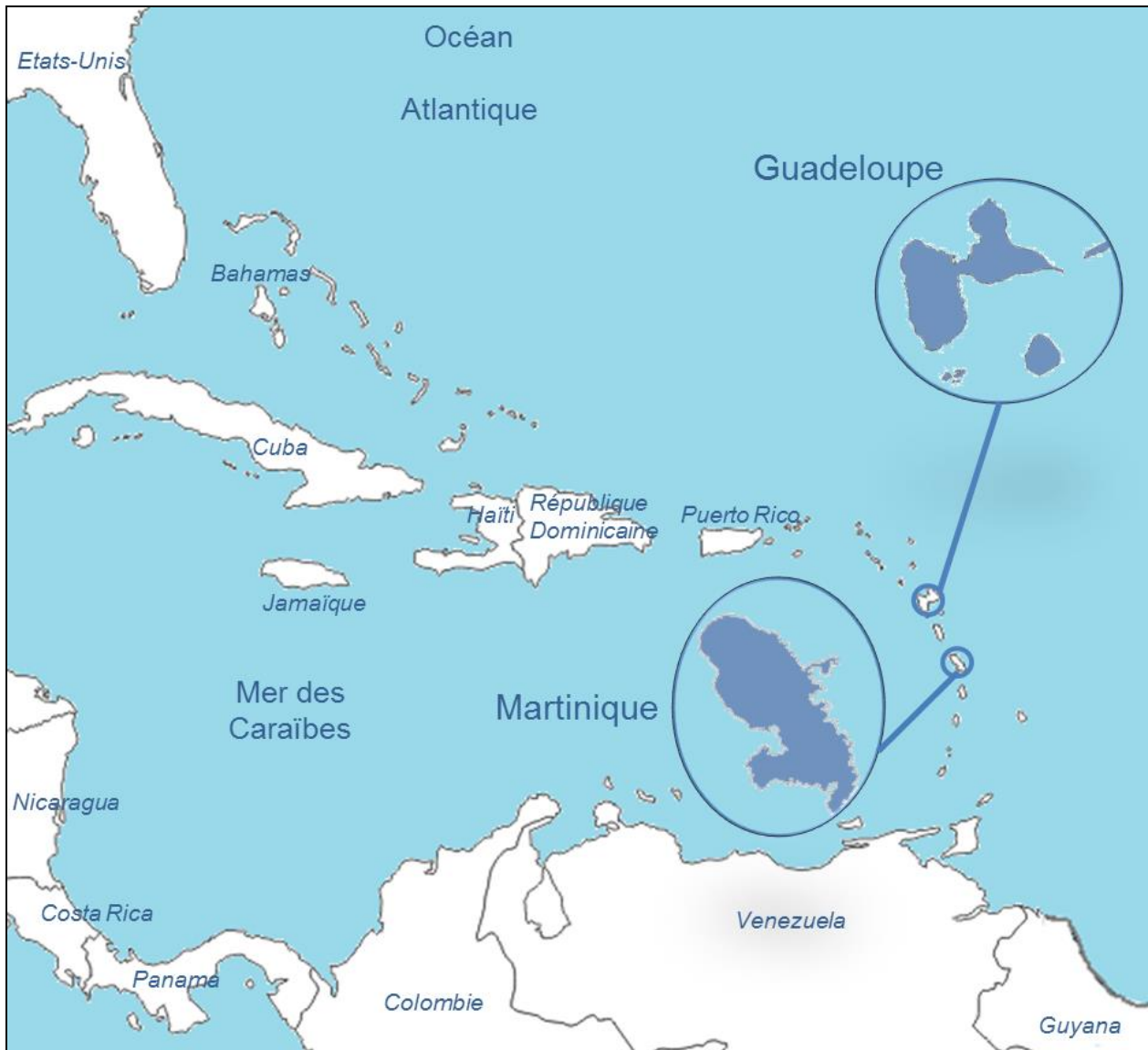
Partie 1

**VUE PANORAMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
DES ANTILLES**

A. Les grandes caractéristiques du dispositif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à l'échelle régionale

A.1 Analyse qualitative

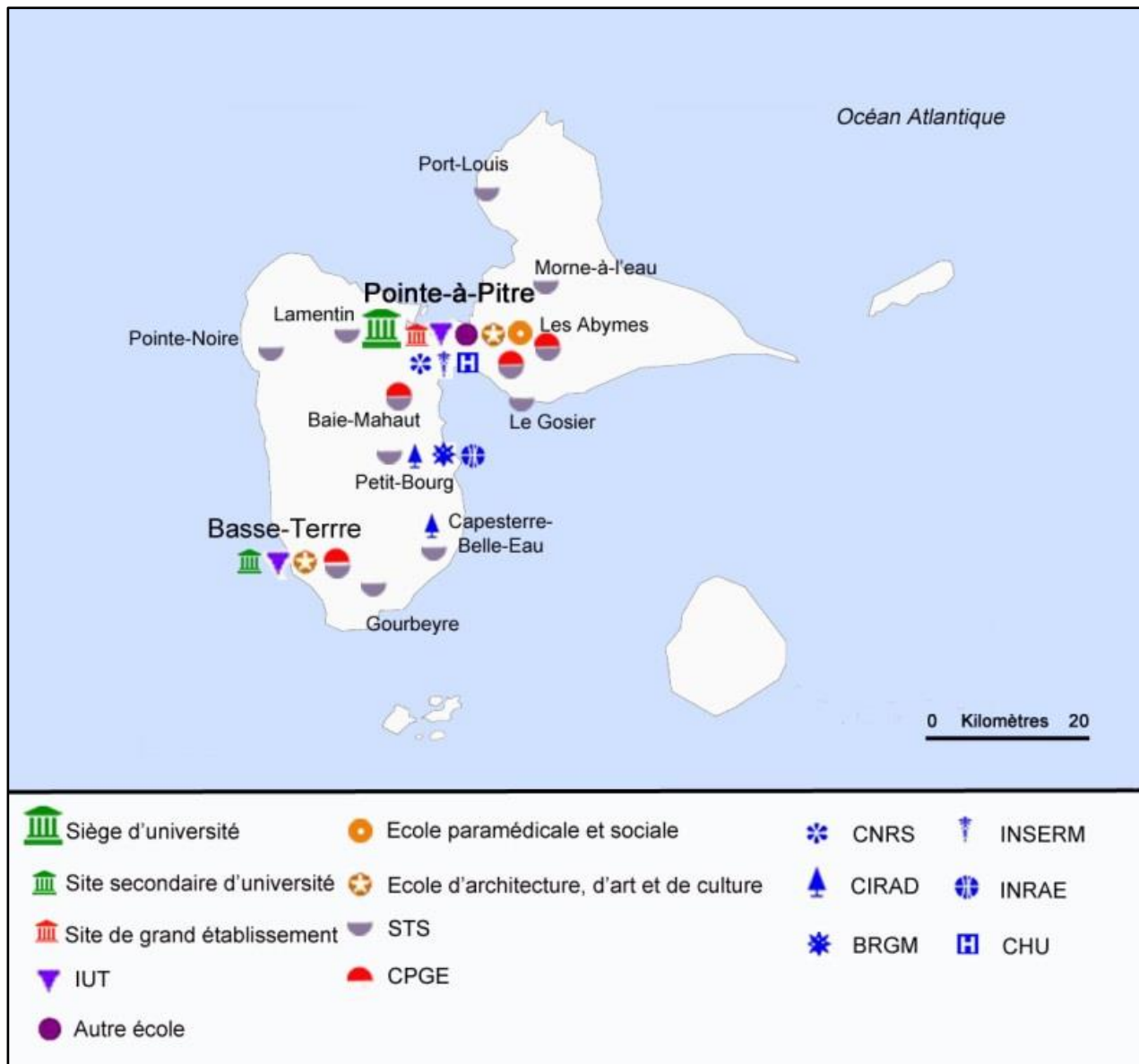
Carte 1 - La position géographique de la Guadeloupe et de la Martinique



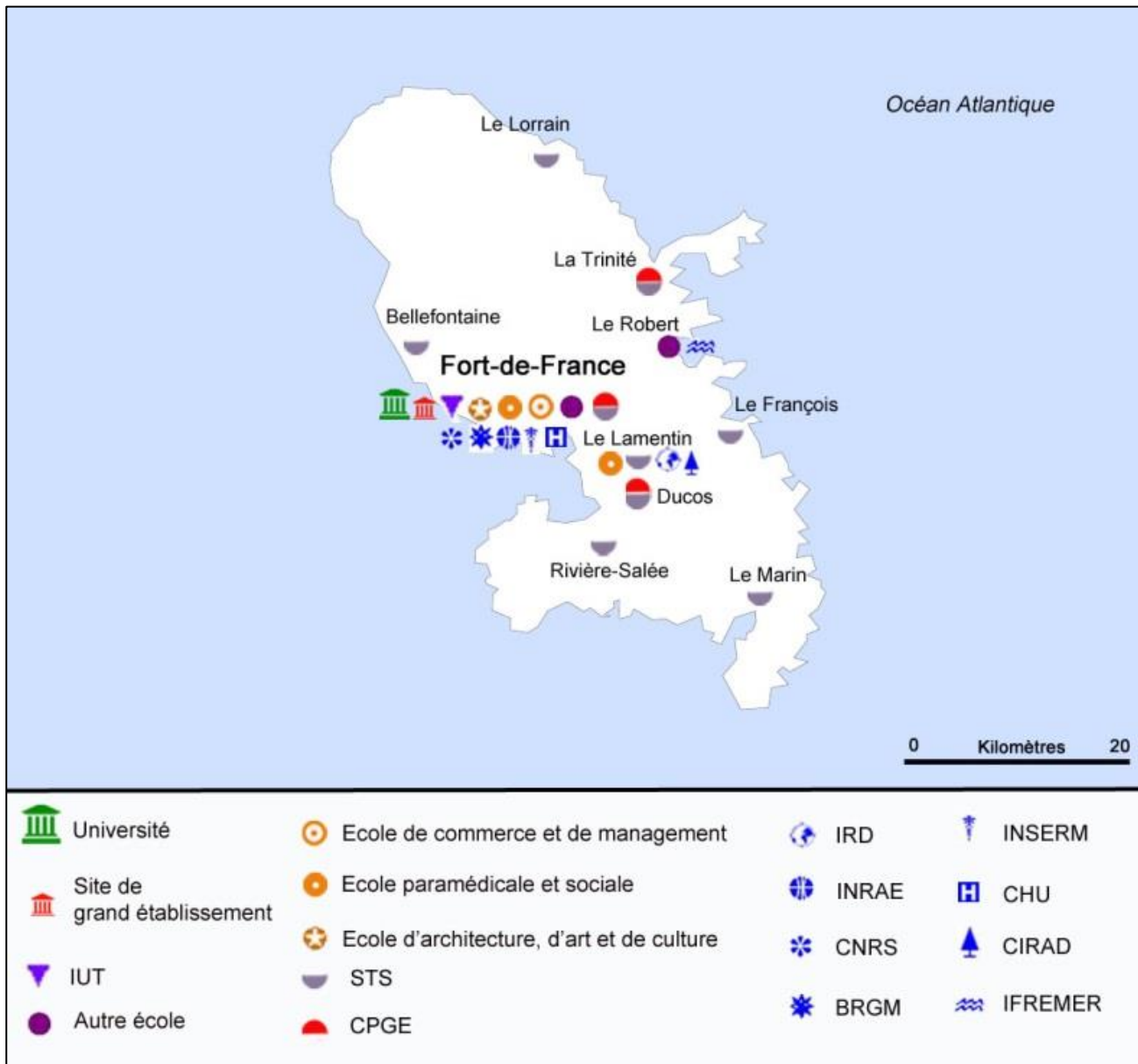
NB : les représentations de la Guadeloupe et de la Martinique sont effectuées à des échelles différentes

A.1.1 Les principales implantations géographiques

Carte 2 - Guadeloupe : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Carte 3 - Martinique : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur, de recherche, et des formations de STS et de CPGE (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



B. Les enjeux du territoire

B.1 Le contexte socio-économique

B.1.1 La population

La Guadeloupe et la Martinique voient leur population diminuer depuis 2011 et connaissent un vieillissement de leur population

En 2020, la population de l'Archipel guadeloupéen (Marie Galante, Terre de Haut, Terre de Bas, la Désirade et la Guadeloupe) est estimée à 377 000 habitants, contre 394 000 en 2016, enregistrant ainsi une baisse de sa population de -0,5% par an entre 2016 et 2020, le solde migratoire déficitaire n'étant plus compensé par l'accroissement naturel. Ainsi, la population âgée de plus de 60 ans représente désormais un quart de la population totale contre 13,9% en 1999, alors que les moins de 20 ans représentent un quart de la population contre un tiers en 1999. Contribuant fortement au déficit du solde migratoire, les départs de jeunes âgés de 15 à 29 ans sont liés à la poursuite des études ou à la recherche d'un premier emploi (*Insee Flash Guadeloupe n°109*). En 2014, il y a eu cinq fois plus de départs de jeunes pour poursuivre leurs études que d'arrivées.

La population de la Martinique est estimée à 360 000 habitants en 2020 contre près de 375 000 habitants en 2016. De 2011 à 2016, la Martinique connaît ainsi une diminution de sa population de 0,8% par an, le solde naturel positif ne parvenant pas à combler le déficit du solde migratoire, lequel s'accroît depuis 2005. La population martiniquaise vieillit également devenant ainsi la région française la plus âgée en 2018 : de 1998 à 2018, la part dans la population des moins de 20 ans est passée de 31% à 23% et celle des plus de 60 ans a augmenté de 16% à 28%. A l'origine du déficit migratoire, la forte émigration des jeunes Martiniquais concerne principalement ceux poursuivant leurs études ou à la recherche d'un emploi (*Insee Flash Martinique n°110*).

B.1.2 Les indicateurs économiques

► La production de richesses

Première source de création de richesse, les services marchands et non marchands représentent en 2015, respectivement 44% et 36% de la richesse produite en Guadeloupe et 49% et 33% en Martinique. La part de richesse produite par la construction est plus importante en Guadeloupe (7%) qu'en Martinique (5,5%) tandis que les autres activités créatrices de richesse sont équivalentes sur les deux territoires antillais, les industries représentant environ 9% du PIB, l'agriculture environ 4%.

La croissance du PIB entre 2016 et 2017 est plus forte en Guadeloupe qu'en Martinique (+3,4% contre +0,2%). Dans la zone des Caraïbes, les îles des Antilles affichent un des PIB par habitant les plus élevés, après ceux des Bahamas et de Puerto Rico.

► Les échanges extérieurs

Comme l'ensemble des territoires ultra-marins, l'économie antillaise reste très dépendante de ses importations. En 2018, le taux de couverture des exportations est de 13,4% en Martinique et de 10,6% en Guadeloupe. La Martinique est le siège de la société importatrice de pétrole brut qui réexporte une partie de sa production raffinée vers la Guadeloupe et la Guyane. Ainsi, les échanges d'hydrocarbures représentent environ 20% des échanges de la Martinique et contribuent à cette différence entre les deux territoires.

En 2018, alors qu'en Guadeloupe, les importations de biens progressent de 6,2 % (2 900 M€ en valeur) après une hausse de 9,9 % observée en 2017, les importations de biens en Martinique, hors produits pétroliers, se replient elles de -0,2 % pour représenter 2 200 M€ en valeur. Pour la Guadeloupe comme pour la Martinique, les principaux fournisseurs de produits non pétroliers sont très largement la France hexagonale (entre 58% et 70%), puis les autres pays de l'Union européenne (entre 13% et 16%), et enfin plus accessoirement l'Asie et l'Amérique du Nord.

Les exportations en Martinique, hors produits pétroliers, sont portées par les produits agro-alimentaires (40%), les produits agricoles (38%) et les matériels de transport (7%). Les principaux clients sont : la France hexagonale (69%) les autres départements français d'Amérique (21%). En Guadeloupe, les exportations sont portées par le matériel de transport (29%), les produits issus des industries agro-alimentaires (26%), les biens intermédiaires (15%), les produits agricoles (banane, sucre, rhum, pêche : 7%). Les principaux clients sont la France hexagonale (35%), les autres départements français d'Amérique (30%), les pays des Caraïbes (10%) et l'Union européenne (6%).

Vecteur essentiel du développement économique des Antilles, la Guadeloupe a accueilli 735 200 touristes en 2018 et connaît une croissance constante du tourisme depuis 2011 (+13% entre 2017 et 2018). En Martinique, 540 000 touristes sont venus séjourner sur l'île en 2018. Ce secteur génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale mais possède encore des marges de progrès. Une étude menée par le World Travel and Tourism Council mesure l'impact économique du secteur touristique en Guadeloupe et évalue à 10,9 % la contribution globale du tourisme au PIB guadeloupéen en 2017. En Martinique, la branche hôtellerie-restauration représente 1,7% de la valeur ajoutée et 4,3% des effectifs salariés.

► Emploi

En 2018, le taux de chômage en Martinique, au sens du BIT, est de 17,7%, le plus faible des territoires ultra-marins, contre 23,1% en Guadeloupe. Néanmoins, le taux de chômage demeure particulièrement élevé chez les jeunes, En effet, en 2018, il touche 55% de la population âgée de 15 à 24 ans en Guadeloupe et 49% en Martinique. La possession d'un diplôme leur permet de mieux se protéger du chômage : le taux de chômage des diplômés du supérieur s'élève à 11% en Guadeloupe et 9% en Martinique.

En Martinique, le secteur tertiaire emploie 85% des salariés, dont 44,8% dans les services marchands et 40,4% dans les services non marchands. En 2017, en Guadeloupe, la part des emplois non qualifiés (18%) est supérieure à celui des emplois qualifiés (15%) et les professions intermédiaires représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée (25%) et les cadres représentent 10% de la population active.

B.2 Des enjeux géostratégiques

Formant un archipel en arc de cercle de 3 500 km de long, les Antilles se répartissent entre la mer des Caraïbes, le golfe du Mexique et l'océan Atlantique. Distantes entre elles de 200 km et situées à 45 mn d'avion chacune d'elles, la Guadeloupe et la Martinique constituent les îles les plus importantes des Antilles françaises.

En raison des enjeux économiques, culturels et scientifiques, la Guadeloupe et la Martinique se tournent naturellement vers la région Caraïbes et ces 38 territoires et 270 millions d'habitants, ainsi que l'Amérique du Nord en raison de la proximité des États-Unis. Ces territoires des Caraïbes sont indépendants ou dépendent d'un pays européen (Royaume-Uni, France, Pays-Bas) ou des États-Unis et génèrent des cultures et des langues différentes, dont le créole.

Depuis avril 2014, la Martinique et la Guadeloupe sont associées à l'Association des états de la Caraïbe (AEC) qui est une organisation dont l'objectif principal est de favoriser la collaboration économique, sociale et culturelle entre les territoires caribéens.

Depuis avril 2016, la Martinique et la Guadeloupe sont membres associés de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS), au même titre qu'Anguilla et les Îles vierges britanniques.

Ces territoires sont, avec Saint Barthélemy, Saint Martin, la Guyane et Haïti, les seuls représentants de la francophonie, au sein d'un environnement anglophone et hispanophone. D'une manière générale, l'université des Antilles, dont les campus sont présents en Guadeloupe et en Martinique, développe des coopérations avec plusieurs universités de la région Caraïbes et contribue à la diffusion de la langue française au cœur des Amériques. Ainsi, des coopérations existent depuis de nombreuses années entre l'Université d'Etat d'Haïti, l'Ecole Normale supérieure d'Haïti et l'Université des Antilles tant au niveau de la formation que de la recherche (accueil d'étudiants en Master, en Doctorat, intervention d'enseignants de l'UA en Haïti, programmes de recherches en collaboration).

Suite aux travaux des Assises de l'Outre-mer en 2018, le Livre Bleu, porté par le ministère des outre-mer, présente les ambitions de la France ultra-marine autour de quatre axes stratégiques : l'accès aux services publics essentiels, l'accompagnement juridique et financier de leur transformation, la réponse aux défis liés aux changements globaux et l'influence et le rayonnement de ces territoires. En créant une plateforme de recherche par bassin géographique l'objectif est d'encourager les synergies, donner de la visibilité et faire rayonner l'effort de recherche outre-mer. C'est dans cette perspective que s'inscrit la politique du site Antilles et la mise en place du consortium de coordination de la politique Antilles de la recherche et de l'innovation (PARI).

B.3 Des cadres institutionnels spécifiques

Chacun de ces territoires est doté d'une forte identité culturelle.

Région monodépartementale administrée par un conseil régional et un conseil départemental, la région Guadeloupe a adopté un schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la période 2016-2021. De son côté, la Martinique s'est, depuis 2015, dotée d'une collectivité territoriale unique cumulant les compétences exercées auparavant par son conseil départemental et son conseil régional.

Ces deux collectivités sont régies par l'article 73 de la Constitution et leur régime législatif relève de l'assimilation législative : les lois et règlements y sont applicables de plein droit, même si certaines adaptations sont prévues.

Si les établissements scolaires des collectivités d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont placés sous l'autorité de l'académie de Guadeloupe, il n'existe pas d'enseignement supérieur sur ces deux territoires.

Les collectivités territoriales de Guadeloupe et de Martinique soutiennent la politique de site Antilles qui vise à fédérer les partenaires dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert ainsi que les entreprises, présents sur le site autour de thématiques prioritaires. Ces dernières ont été identifiées lors des travaux d'élaboration des schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI), des consultations menées lors des assises de l'Outre-Mer et des travaux de préparation des plans et contrats de convergence et de transformation (PCT) des deux territoires. Ces schémas accordent la priorité au renforcement de la formation, de la recherche et de son transfert avec le secteur productif, comme moteur du développement économique, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au titre des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, la Martinique et la Guadeloupe bénéficient d'un financement spécifique visant un rattrapage économique rapide. Ces régions se sont vu confier, pour la programmation des fonds européens 2014-2020, la gestion des fonds du FEDER et d'une partie du FSE.

B.4 Les caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche

B.4.1 La mise en œuvre d'une politique de site Antilles

La politique de site Antilles résulte d'une étroite collaboration entre les différents acteurs du site pilotée par l'Université des Antilles. La coordination de cette politique est depuis 2019 assurée par le consortium de la Politique Antilles de la Recherche et de l'Innovation (PARI) régie par une charte qui fixe les objectifs, définit la structure de sa gouvernance et ses modalités de fonctionnement.

Le consortium, dont le siège est à l'Université des Antilles, regroupe 28 partenaires autour de l'université, les organismes de recherche implantés sur le site, les CHU, les académies de Guadeloupe et de Martinique, le conseil régional de Guadeloupe, la collectivité territoriale de Martinique, les organismes de transfert et d'innovation du site, les organisations professionnelles et les chambres consulaires de Guadeloupe et de Martinique.

La politique du site est un plan stratégique à 10 ans structurée autour de cinq pôles sous-tendus chacun par une chaîne de valeurs – formation, recherche, innovation, transfert, valorisation – complète : biodiversité en milieu Insulaire tropical, santé en environnement insulaire tropical, risques et énergies en milieu insulaire tropical, mer et océan, dynamiques des sociétés et territoires Caraïbes et un pôle en émergence : le numérique. Le partenariat respecte le principe de subsidiarité et constitue un cadre de mutualisation et de coopération consenties entre les différents partenaires.

B.4.2 Une offre de formation partagée entre les deux pôles

Le niveau de formation générale augmente sur les deux régions. En 2016, la part des diplômés de niveau supérieur a augmenté de 3 points depuis 2011 et représente en Guadeloupe 20,2% de l'ensemble de la population et 21,7% en Martinique. En 2018, lors de la journée défense et citoyenneté (JDC), les tests de compréhension à l'écrit ont montré qu'un tiers des participants antillais âgés de 16 à 25 ans, étaient en difficulté de lecture (moyenne nationale : 11,5%).

En Guadeloupe, le taux de réussite au bac est supérieur à la moyenne nationale dans toutes les filières (89,3% contre 88,2% en moyenne nationale) contrairement aux taux de réussite en Martinique (85,4%).. En

2018, 47% des 5 500 bacheliers guadeloupéens et 48% des 4 500 bacheliers martiniquais, étaient inscrits en filière générale (moyenne nationale : 53%), confirmant la tendance d'un rapprochement avec ce qui est observé au niveau national en termes de structuration des bacheliers par type de filière.

Pour autant, les taux de poursuite d'études supérieures des néo-bacheliers sont inférieurs à la moyenne nationale dans les deux académies. En revanche, les taux de poursuite d'études en STS sont supérieurs au taux moyen national (Guadeloupe : 25,1%, Martinique : 27%, contre 20,7% en moyenne nationale). En 2017, la part des étudiants en STS représentent 21% des étudiants guadeloupéens et 27% des étudiants martiniquais (moyenne nationale : 9,6%).

En 2017-2018, on compte 18 230 inscrits dans l'enseignement supérieur aux Antilles dont 11 170 en université. Les Antilles accueillent un tiers des étudiants ultra-marins. On constate une progression de la population étudiante plus faible, entre 2013 et 2017, qu'au niveau national, notamment en Guadeloupe. En Martinique, l'évolution des effectifs universitaires suit la tendance nationale.

En Guadeloupe, une douzaine de sites accueille des formations supérieures. Les principaux sites, Point-à-Pitre – Les Aymes en Guadeloupe et Fort-de-France-Schœlcher en Martinique, concentrent plus de 87% de la population étudiante antillaise.

Depuis 2015, les pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique constituent l'Université des Antilles après la transformation du pôle de Guyane en université de plein exercice. Depuis la création de ce nouvel établissement, des tensions sont apparues entre les deux pôles sur la gouvernance et la répartition des moyens. En 2020, un rapport parlementaire a souligné l'importance de maintenir l'unité de l'université au cœur de l'espace caraïbe.

En 2017, 67% des étudiants universitaires suivent une formation de niveau L (moyenne nationale : 58,7%) et 22 docteurs ont soutenu leur thèse dans les deux écoles doctorales de l'Université des Antilles. Les étudiants en Science et Santé poursuivent majoritairement leurs études sur le pôle guadeloupéen alors que le pôle martiniquais accueille davantage les étudiants en formation Arts, Lettres et sciences humaines. L'Université des Antilles compte 58 étudiants en formations d'ingénieurs.

Formation organisée sur les deux pôles, les étudiants en PACES peuvent suivre la 3ème année de médecine en Guadeloupe et poursuivre leurs études de médecine en France hexagonale.

Le CROUS des Antilles et de la Guyane a son siège en Guadeloupe et une antenne locale en Martinique et en Guyane. En 2017-2018, 45% des étudiants des académies des Antilles et de Guyane bénéficient d'une bourse sur critères sociaux, contre 27% en moyenne nationale, dont 48% aux échelons 6 à 7, contre 18%.

L'Université des Antilles participe à deux campus des métiers portant sur le tourisme et sur l'audiovisuel en Guadeloupe.

B.4.3 Une structuration de la recherche à développer

Aux Antilles, la recherche s'appuie sur le potentiel universitaire ainsi que sur la présence des organismes de recherche,

De nombreux observatoires volcanologiques et sismiques ainsi que des collections biologiques riches d'espèces végétales et animales endémiques donnent au site les atouts d'un centre d'observation sur la biodiversité de premier plan. Cette richesse scientifique rend le site très attractif pour les équipes de recherche métropolitaines qui sont partenaires de nombreuses unités de recherche et participe au développement des collaborations de recherche.

S'appuyant sur une vingtaine de laboratoires de l'université, dont 8 unités mixtes, le potentiel de recherche peut également compter sur des équipements scientifiques performants (microscopie, calcul intensif laboratoires P3...), ainsi que sur des riches collections d'histoire naturelle ou des centres de ressources biologiques. Six pôles thématiques structurent la recherche au sein des laboratoires antillais qui par ailleurs participent à deux labex et un équipex.

Le consortium PARI a pour ambition de renforcer les coopérations opérationnelles au sein de ces pôles thématiques, notamment en facilitant la mobilité des personnels et l'accueil des chercheurs, en mobilisant les équipes autour de projets collaboratifs en réponse aux différents appels à projets (PO/FEDER, ANR, H2020, PIA) et en constituant des plateformes d'outils structurant en synergie avec l'ensemble des partenaires.

Les acteurs socio-économiques comptent sur les résultats de la recherche, répartie sur les deux pôles antillais, pour apporter une dynamique nouvelle à ces territoires. L'accent est ainsi mis sur la valorisation, l'innovation et le transfert vers le secteur productif, appréhendés comme le moteur du développement économique, de l'emploi et de la cohésion sociale.

B.5 Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Position géographique centrale dans l'arc antillais • Multiculturalisme local agrégeant des savoirs et savoir-faire traditionnels favorisant l'émergence d'approches et méthodologies originales • Hausse du niveau général de formation • Dispositif de recherche et de l'innovation parmi les plus importants d'Outre-Mer avec une université et la représentation de 9 organismes de recherche nationaux • Présence d'infrastructures de qualité : observatoire volcanologique et sismologique, centres de ressources biologiques, centres et réseaux d'innovation, d'expérimentation et de transfert agricole • Excellence scientifique reconnue dans certains domaines : agriculture en milieu tropical, Santé en environnement insulaire tropical, gestion des risques-environnement, énergie renouvelable • Contexte naturel à fort potentiel (hot spot de la biodiversité, forts potentiels énergies renouvelables, nouvelle agriculture, tourisme...) • Coopération croissante entre université et organismes de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'attractivité de l'Outre-mer pour la mobilité des scientifiques • Surcoûts financiers liés à l'isolement du territoire : investissement, ressources humaines, masse critique insuffisante • Faible utilisation des financements européens dédiés à la recherche (PCRDT) et faible intégration dans l'Espace européen de recherche • Faible structuration de la recherche • Difficulté à développer une filière de formation scientifique et technologique • R&D privée quasi inexistante résultant de la composition sectorielle et de la taille des entreprises (plus de 97% de TPE) • Des centres de décision scientifiques hors du territoire • Faibles relations entre l'université et le monde de l'entreprise • Manque de dispositifs de transfert des résultats de la recherche et de l'innovation en direction des secteurs artisanaux, industriels et économiques.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Politiques régionales de soutien à la recherche, la formation et l'innovation entre autres dans le cadre d'AAP projets collaboratifs Université - Organismes de recherche - Entreprises • Politique du site Antilles et son consortium de coordination Politique Antilles de Recherche et d'Innovation (PARI) • Attrait des équipements scientifiques spécifiques • Futur Campus Santé • Programme Mer Océan • Plan Innovation Outre-Mer • Ouverture des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche à l'espace caribéen (pays de l'OECS et de l'AEC), programme d'échanges étudiants enseignants ELAN et CARIMOOV, développement d'une « Ecole Universitaire de Recherche Caraïbe Amérique » (EURKA). 	<ul style="list-style-type: none"> • Affaiblissement de la dynamique démographique et vieillissement de la population. • Des enseignants-chercheurs tournés plus vers la formation que la recherche • Instabilité des chercheurs peu propice au développement des projets locaux • Départ de nombreux étudiants pour les universités hexagonales ou d'autres pays d'Europe et d'Amérique du nord.

Grands chiffres Antilles

Population & géographie

Population ⁽²⁰¹⁶⁾

Guadeloupe : **394 000 habitants**

Martinique : **377 000 habitants**

Superficie

Guadeloupe : **1 628 km²**

Martinique : **1 128 km²**

Taux de croissance population

(taux annuel 2011/2016)

Guadeloupe : **-0,5%**

Martinique : **-0,8%**

Guadeloupe - Martinique

200 km – 45 mn d'avion

Martinique

Importations : **2 703 M€** ⁽²⁰¹⁸⁾

Exportations : **355 M€**

Taux de couverture : 13,4%

Économie

PIB ⁽²⁰¹⁷⁾ :

Guadeloupe : **9,1 Mds**

Martinique : **8,6 Mds**

PIB / habitant ⁽²⁰¹⁷⁾ :

Guadeloupe : **23 353 €**

Martinique : **23 334 €**

Guadeloupe

Importations : **2 894 M€** ⁽²⁰¹⁸⁾

Exportations : **306 M€**

Taux de couverture : 10,6%

Taux de chômage ⁽²⁰¹⁸⁾

Guadeloupe : **23,1 %**

Martinique : **17,7%**

Enseignement supérieur et Recherche

Bacheliers ⁽²⁰¹⁸⁾

Guadeloupe : **5 480**

Martinique : **4 471**

40% des apprentis suivent une formation dans l'enseignement supérieur

Taux de réussite au bac

Guadeloupe : **89,3%**

Martinique : **85,4%**

Part des étudiants inscrits en formations professionnalisantes

Guadeloupe : **30%**

Martinique : **37%**

18 200 étudiants

Effectifs étudiants

+4% (2013/2017)

425 enseignants-chercheurs

⁽²⁰¹⁸⁾

1 université

2 pôles universitaires

21 sites d'enseignement supérieur

2 écoles doctorales

Part des étudiants de l'enseignement supérieur inscrits en **université**

Guadeloupe : **66%**

Martinique : **56%**

2 observatoires volcanologique et sismologique

21 laboratoires

dont **8 UMR**

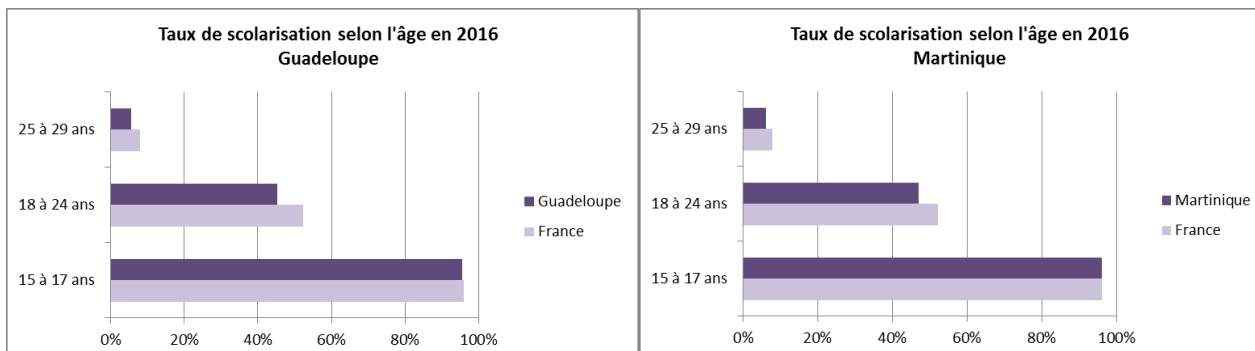
Partie 2

VUE APPROFONDIE DU POTENTIEL REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

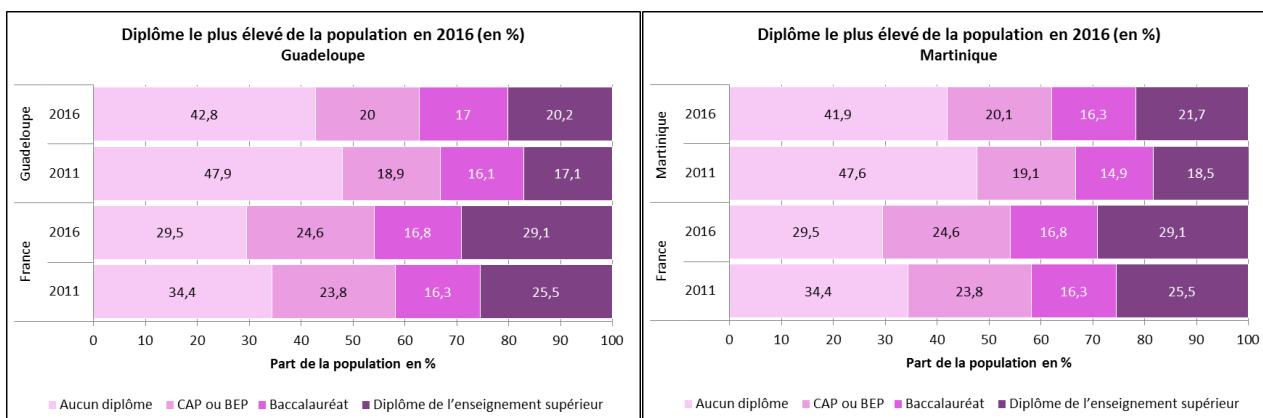
A. Les conditions d'études, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants

A.1 L'accès à l'enseignement

Graphique 1 - Antilles : le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans en 2016 (Source : INSEE)



Graphique 2 - Antilles : le diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 et en 2016 (Source : INSEE)

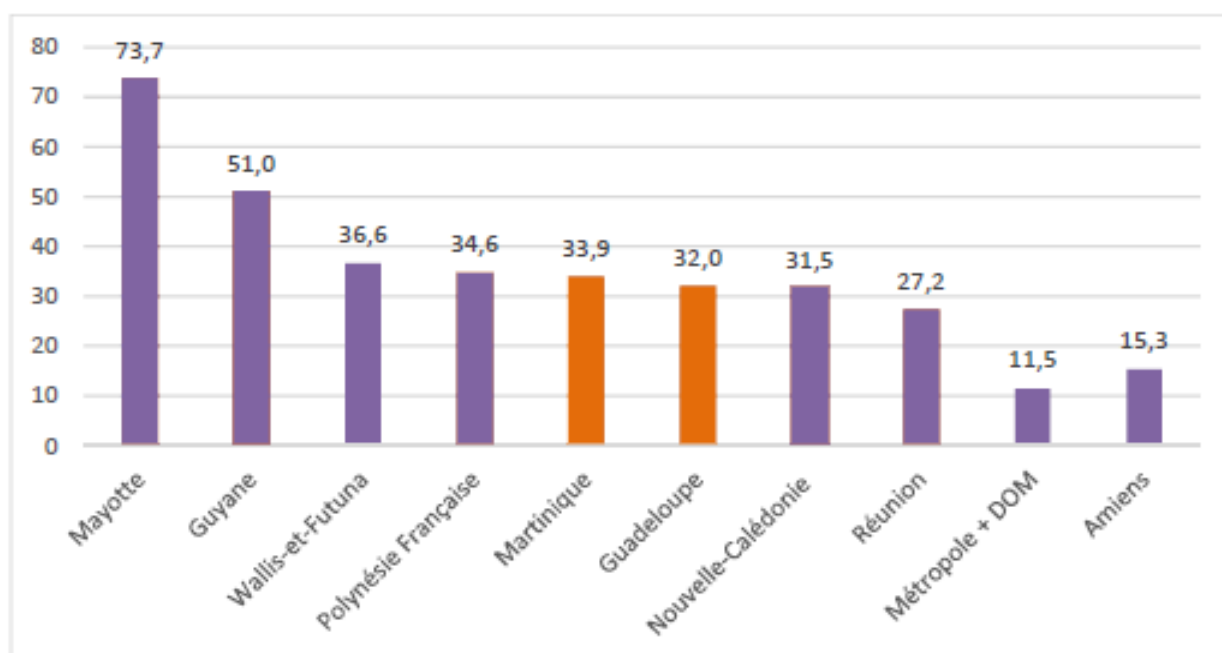


Le niveau de formation générale augmente sur les deux sites. En 2016, la part des diplômés de niveau supérieur représente en Guadeloupe 20,2% de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire et 21,7% en Martinique, contre 17,1 % et 18,5% en 2011.

En 2016, la part de la population sortie du système scolaire non diplômée est de 41,9% en Martinique et 42,8% en Guadeloupe (France : 29,5%).

En 2018, lors de la journée défense et citoyenneté (JDC), les tests de compréhension à l'écrit ont montré que 1/3 des participants, âgés de 16 à 25 ans, étaient en difficulté de lecture (France : 11,5%).

Graphique 3 - Outre-mer : la part des jeunes en difficulté de lecture dans les académies d'Outre-mer (Source : ministère des armées – DSNJ, MENJ-DEPP)



A.2 Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'Université des Antilles, depuis sa création en 2015, comprend deux pôles distincts en Guadeloupe et en Martinique. Les services qui composent l'administration générale sont situés au siège de l'université sur le campus de Fouillole en Guadeloupe.

A.2.1 Les établissements d'enseignement supérieur

► Université des Antilles

- 6 UFR répartis sur les 2 pôles :
 - Sciences exactes et naturelles (Guadeloupe, Martinique)
 - Sciences juridiques et économiques (Guadeloupe)
 - Droit et économie (Martinique)
 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Guadeloupe)
 - Sciences médicales (Guadeloupe, Martinique)
 - Lettres et sciences humaines (Guadeloupe, Martinique)
- 2 sites IUT : les formations de l'IUT implantées à Saint-Claude en Guadeloupe et à Schoelcher en Martinique
- Institut d'études judiciaires (Martinique)
- Institut de préparation à l'administration générale (Martinique)
- Institut caribéen d'études francophones et interculturelles (Martinique)
- 2 Inspé (Guadeloupe, Martinique)
- Institut de recherche sur l'enseignement en mathématiques (Guadeloupe, Martinique)

Le département Ingénierie du campus de Guadeloupe prépare aux formations d'ingénieur en Matériaux et systèmes énergétiques.

► Les grands établissements

- IPGP : l'Institut de Physique du Globe de Paris est représenté par les Observatoires Volcanologiques et Sismologiques de la Guadeloupe (OVSG) et de la Martinique (OVSM)
- Conservatoire national des arts et métiers - CNAM (Guadeloupe, Martinique)

► Les écoles de commerce

- ESCAG : École supérieure de commerce Antilles-Guyane (Guadeloupe)
- EIAM-EGC : École de gestion et de commerce (Martinique), sous tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

► Les autres écoles et Instituts

- IRVAM : Institut régional d'art visuel de la Martinique
- École de formation artistique « Académie de danse », école privée à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe
- ISCA : Institut supérieur Caraïbes, école privée post Bac (STS, CPGE) en Martinique
- CFTS : Centre de formation des travailleurs sociaux en Guadeloupe (établissement privé)
- École d'infirmiers à Fort-de-France (Martinique) d'infirmières en Guadeloupe (CHU Pointe à Pitre)

A.2.2 Les organismes et instituts de recherche et établissements de santé

- BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement,
- CNRS : Centre national de recherche scientifique
- IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Martinique)
- INRAE : Institut national de la recherche pour l'agriculture et l'environnement
- INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives (Guadeloupe Martinique).
- INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Guadeloupe)
- IPG : Institut Pasteur de Guadeloupe
- IRD : Institut de recherche pour le développement (Martinique)
- CHU à Fort-de-France (Martinique) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

A.3 L'offre documentaire

Le service commun de documentation de l'Université des Antilles gère un réseau de cinq bibliothèques universitaires et deux bibliothèques hospitalo-universitaires en Guadeloupe et Martinique.

Diverses constructions et restructurations de bâtiments ont été menées ces dernières années. En Guadeloupe, la BU du Camp Jacob a ouvert en 2012 sur un nouveau campus de lettres et sciences humaines. En Martinique, la BU de Schoelcher a rouvert en 2013 après réhabilitation et extension.

Le budget consacré à l'acquisition de documentation est satisfaisant. Cependant, on note un déséquilibre très marqué entre la part de crédits consacrée à l'acquisition de documentation de niveau recherche et la part allouée à l'achat de documentation étudiante. Ceci peut s'expliquer en partie par les coûts élevés des abonnements à la documentation électronique de niveau recherche, en hausse régulière.

Tableau 1 - Antilles : l'offre documentaire globale en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires - ESGBU)

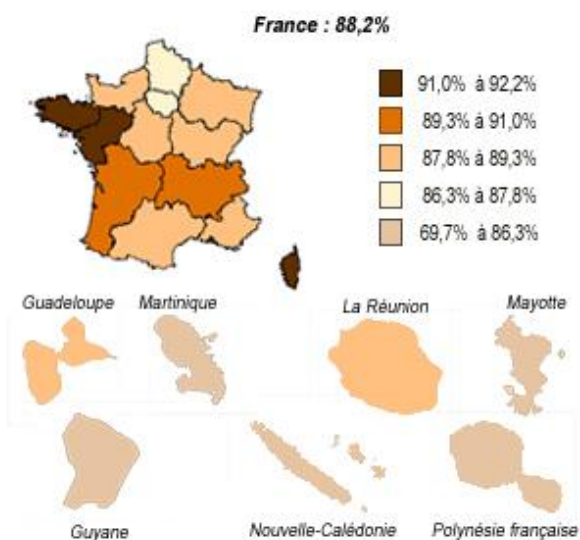
	Offre de documents en mètres linéaires	Dépenses d'acquisition			Nombre d'entrées par an	Nombre de prêts par an	Surfaces allouées au public (m ²)
		Total (€)	Part consacrée à la formation	Part consacrée à la recherche			
Antilles	7 658	593 265	68,0%	32,0%	357 145	103 074	7 761

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

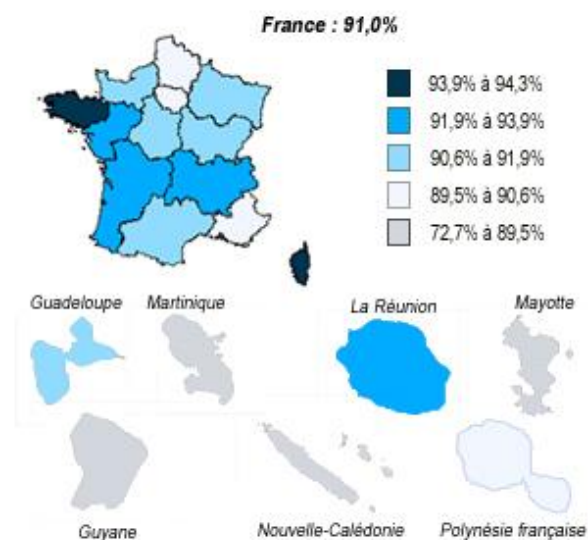
A.4 Les parcours d'accès à l'enseignement supérieur

A.4.1 La réussite au baccalauréat

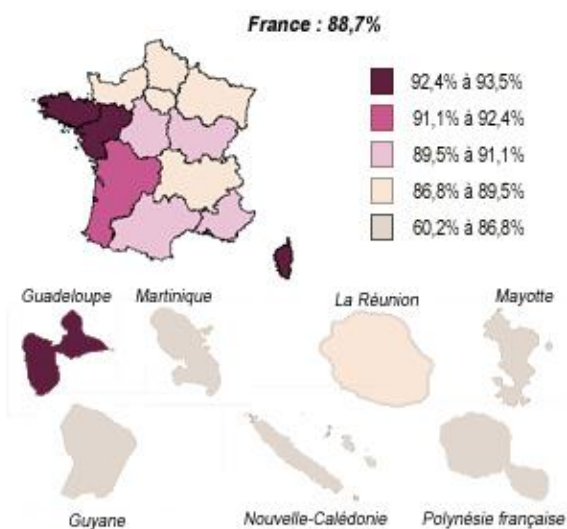
Carte 4 - le taux de réussite au baccalauréat en France, en 2018



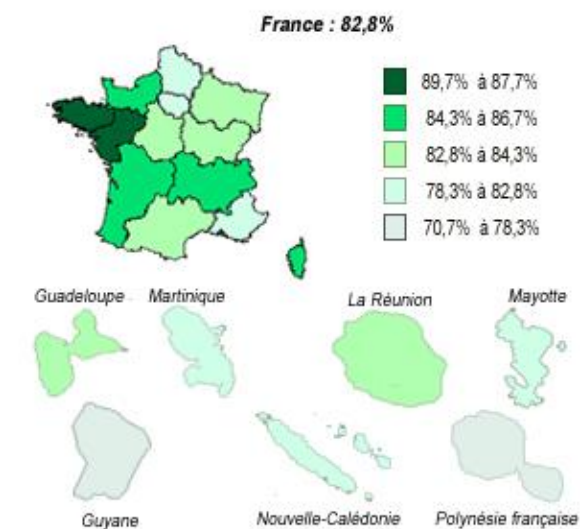
Carte 5 - le taux de réussite au baccalauréat général en France, en 2018



Carte 6 - le taux de réussite au baccalauréat technologique en France, en 2018



Carte 7 - le taux de réussite au baccalauréat professionnel en France, en 2018



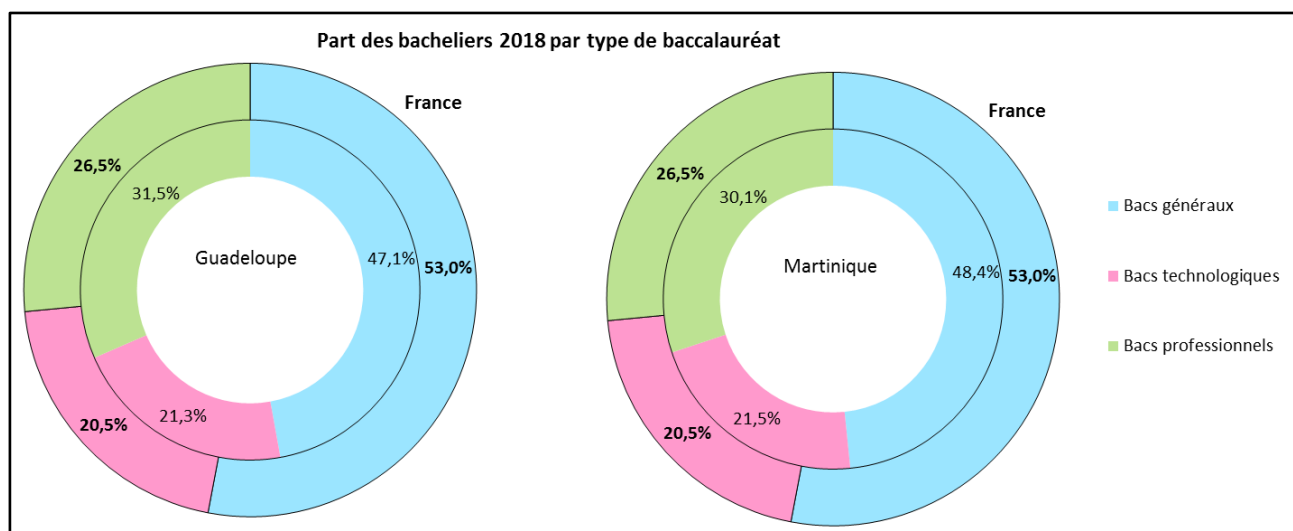
Sources : DEPP, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Vice-Rectorat de la Polynésie française, traitement DGESIP-DGRI A1-1

Tableau 2 - Antilles : le nombre de candidats admis et le taux de réussite par type de bac, session 2018 (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Guadeloupe	2 583	91,5%	1 169	93,1%	1 727	83,9%	5 479	89,3%
Martinique	2 163	89,3%	963	86,2%	1 345	79,3%	4 471	85,4%
Outre-mer	13 856	88,3%	7 657	82,0%	9 693	79,8%	31 206	83,9%
France	361 177	91,0%	139 692	88,7%	180 813	82,8%	681 682	88,2%

En Guadeloupe le taux de réussite au bac a progressé de 3,3 points depuis 2014 et est devenu supérieur à celui de l'hexagone. En Martinique, le taux de réussite a baissé de 1 point.

Graphique 4 - Antilles : la répartition des admis 2018 par type de baccalauréat (Source : DEPP, vice-rectorats Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)



En Guadeloupe, la part des bacheliers généraux a progressé de 3 points depuis 2014. En contrepartie la part des bacs professionnels a baissé de 2,5 points. En Martinique, la structuration des filières des bacs est identique avec une fluctuation plus douce (+0,8% pour les bacs généraux et -0,6% pour les bacs professionnels).

A.4.2 L'accès à l'enseignement supérieur et l'orientation

► Les résultats du dispositif Parcoursup

Tableau 3 - Guadeloupe : les vœux et admissions dans le cadre de Parcoursup 2018 (Sources : Parcoursup/SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

	Capacités d'accueil	Candidatures confirmées	Candidatures retenues (admis)	Répartition des néo-bacheliers admis par type de bac				Part autres admis
				Général	Techno.	Pro.	Ensemble bac	
Licence	4 240	5 150	1 397	52,3%	17,3%	9,1%	78,7%	21,3%
DUT	198	1 284	136	34,6%	34,6%	2,2%	71,3%	28,7%
PACES	600	1 169	431	69,4%	15,1%	6,7%	91,2%	8,8%
STS	1 263	9 427	1 055	19,1%	33,6%	35,5%	88,2%	11,8%
CPGE	329	1 415	220	86,4%	9,5%	0,0%	95,9%	4,1%
Autres	350	803	75	50,7%	17,3%	22,7%	90,7%	9,3%
Total	6 980	19 248	3 314	45,4%	22,4%	16,6%	84,4%	15,6%

Graphique 5 - Guadeloupe : le taux de néo-bacheliers admis dans l'enseignement supérieur par Parcoursup, issus de la même académie, en 2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

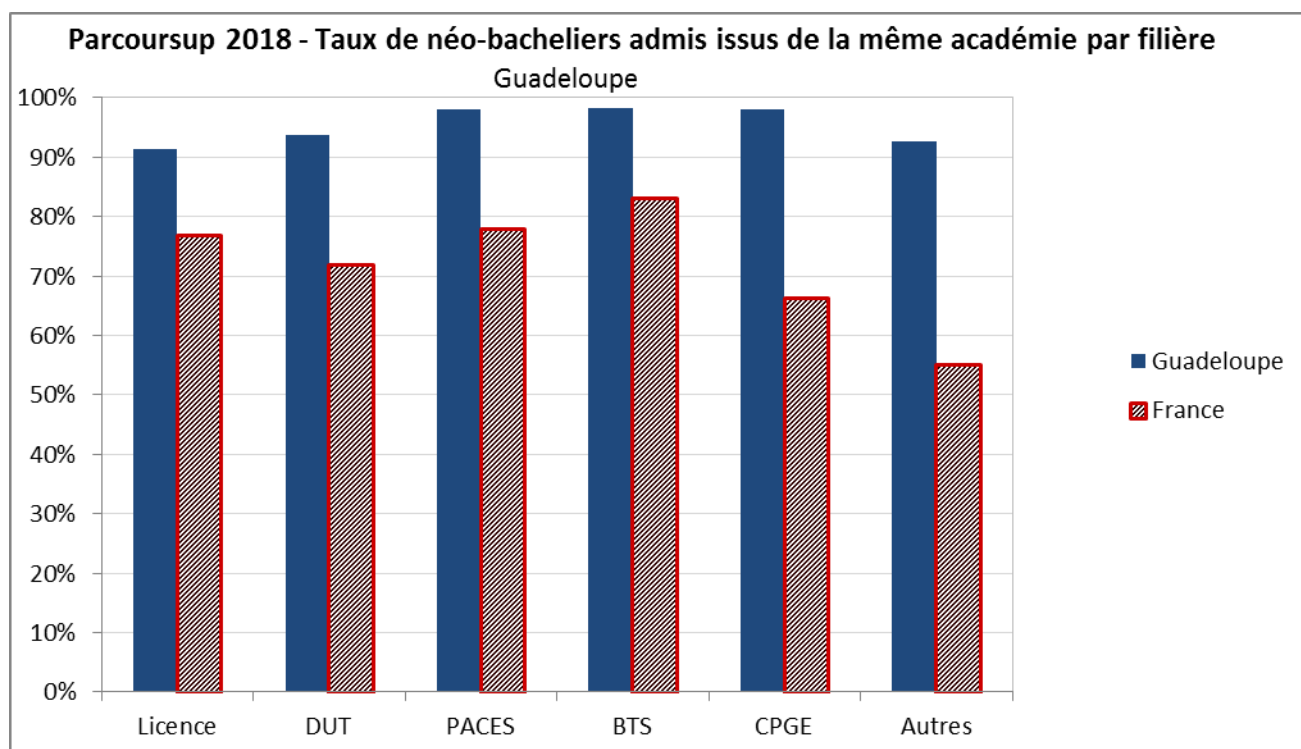
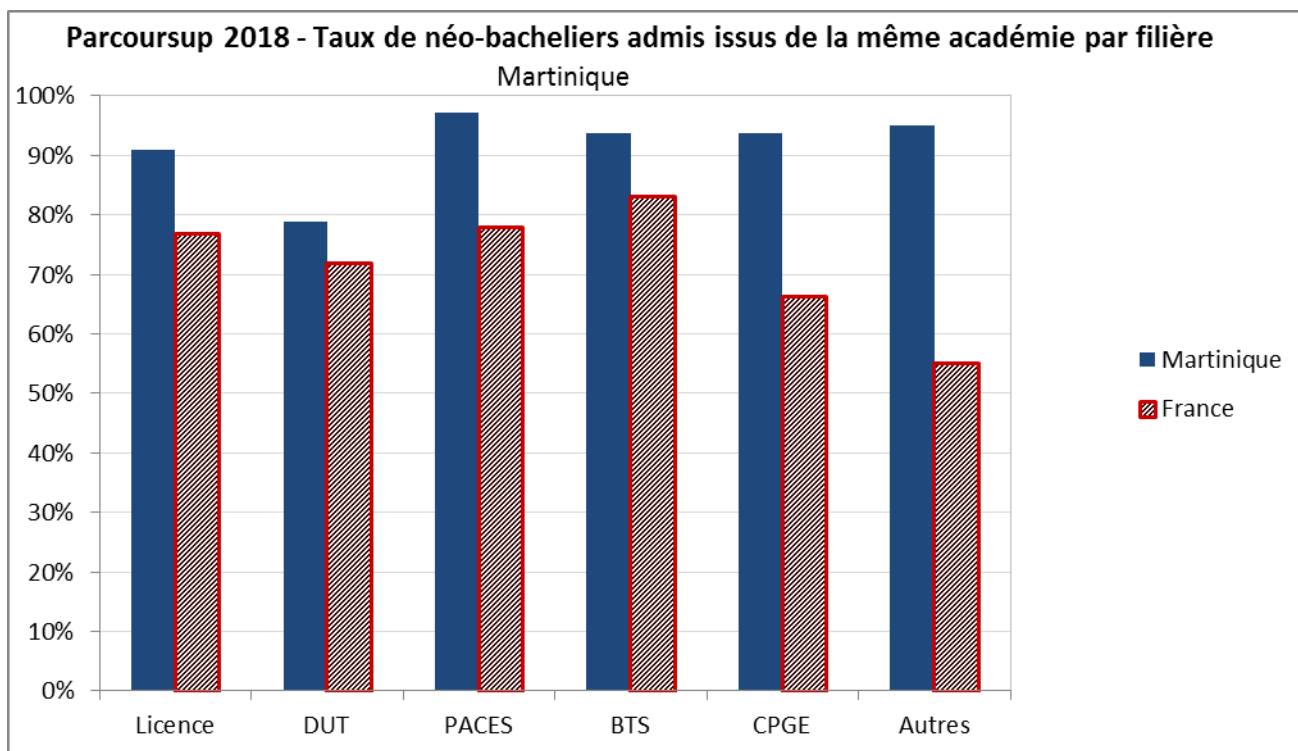


Tableau 4 - Martinique : les vœux et admissions dans le cadre de Parcoursup 2018 (Sources : Parcoursup/SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

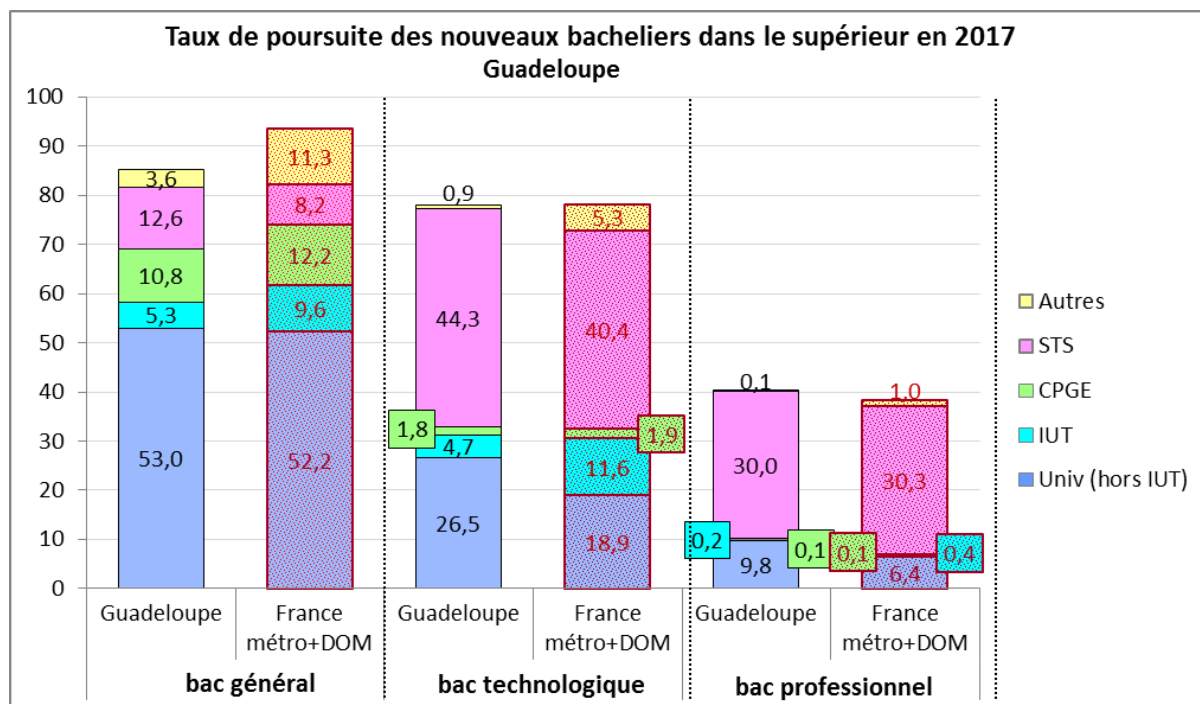
	Capacités d'accueil	Candidatures confirmées	Candidatures retenues (admis)	Répartition des néo-bacheliers admis par type de bac				Part autres admis
				Général	Techno.	Pro.	Ensemble bac	
Licence	3 960	4 055	875	60,0%	10,4%	4,7%	75,1%	24,9%
DUT	86	683	68	20,6%	16,2%	19,1%	55,9%	44,1%
PACES	480	928	313	81,8%	8,3%	3,2%	93,3%	6,7%
STS	1 564	9 221	1 212	17,7%	33,3%	33,8%	84,8%	15,2%
CPGE	247	1 083	196	76,5%	21,9%	0,0%	98,5%	1,5%
Autres	654	2 046	203	53,2%	29,6%	6,4%	89,2%	10,8%
Total	6 991	18 016	2 867	44,2%	22,1%	17,0%	83,3%	16,7%

Graphique 6 - Guadeloupe : le taux de néo-bacheliers admis dans l'enseignement supérieur par Parcoursup, issus de la même académie, en 2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



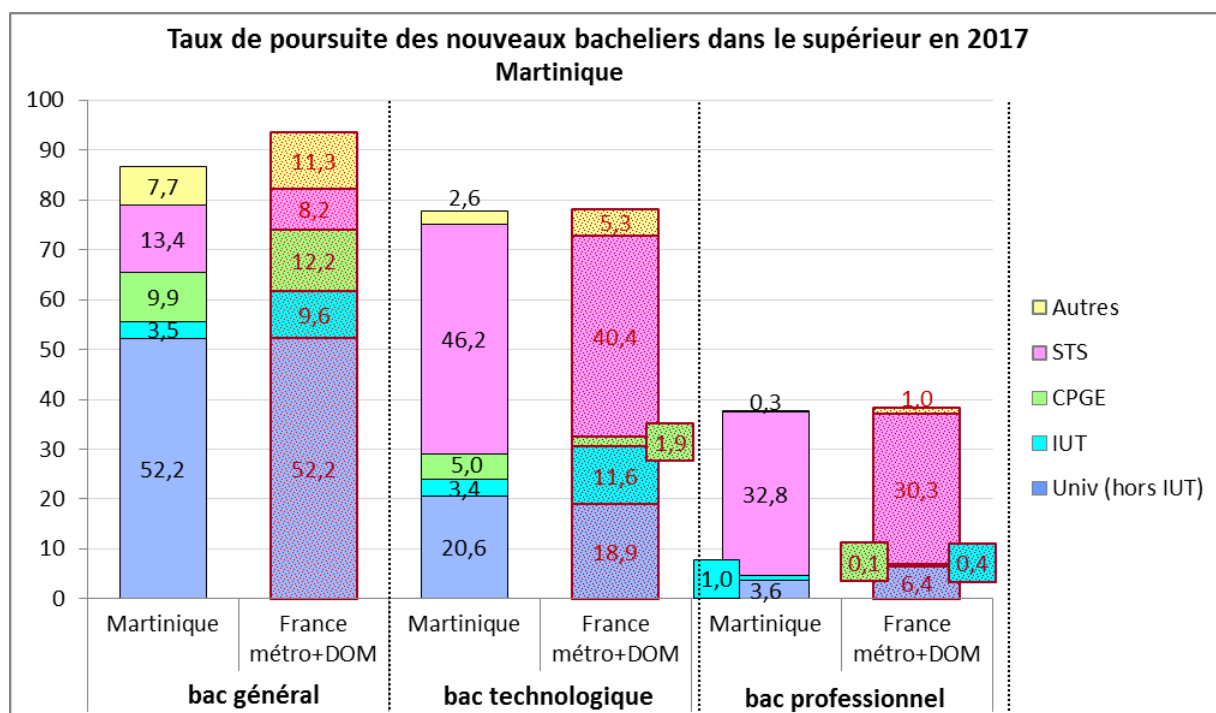
► Le taux de poursuite immédiat des néo-bacheliers

Graphique 7 - Guadeloupe : le taux de poursuite immédiat des néobacheliers dans l'enseignement supérieur, par type de bac et par type de filières, à la rentrée 2017 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Le taux de poursuite de l'ensemble des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur au niveau national (69%, France : 75,2%). Il est inférieur également dans les formations universitaires, en incluant les IUT, (36,7%, France : 40,4%). Le taux de poursuite en STS est plus fort qu'au niveau national (25,1%, France : 20,7%), notamment celui des bacheliers généraux (12,6%, France : 8%) et des bacs technologiques (42% ; France : 40,2%).

Graphique 8 - Martinique : le taux de poursuite immédiat des néobacheliers dans l'enseignement supérieur, par type de bac et par type de filières, à la rentrée 2017 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

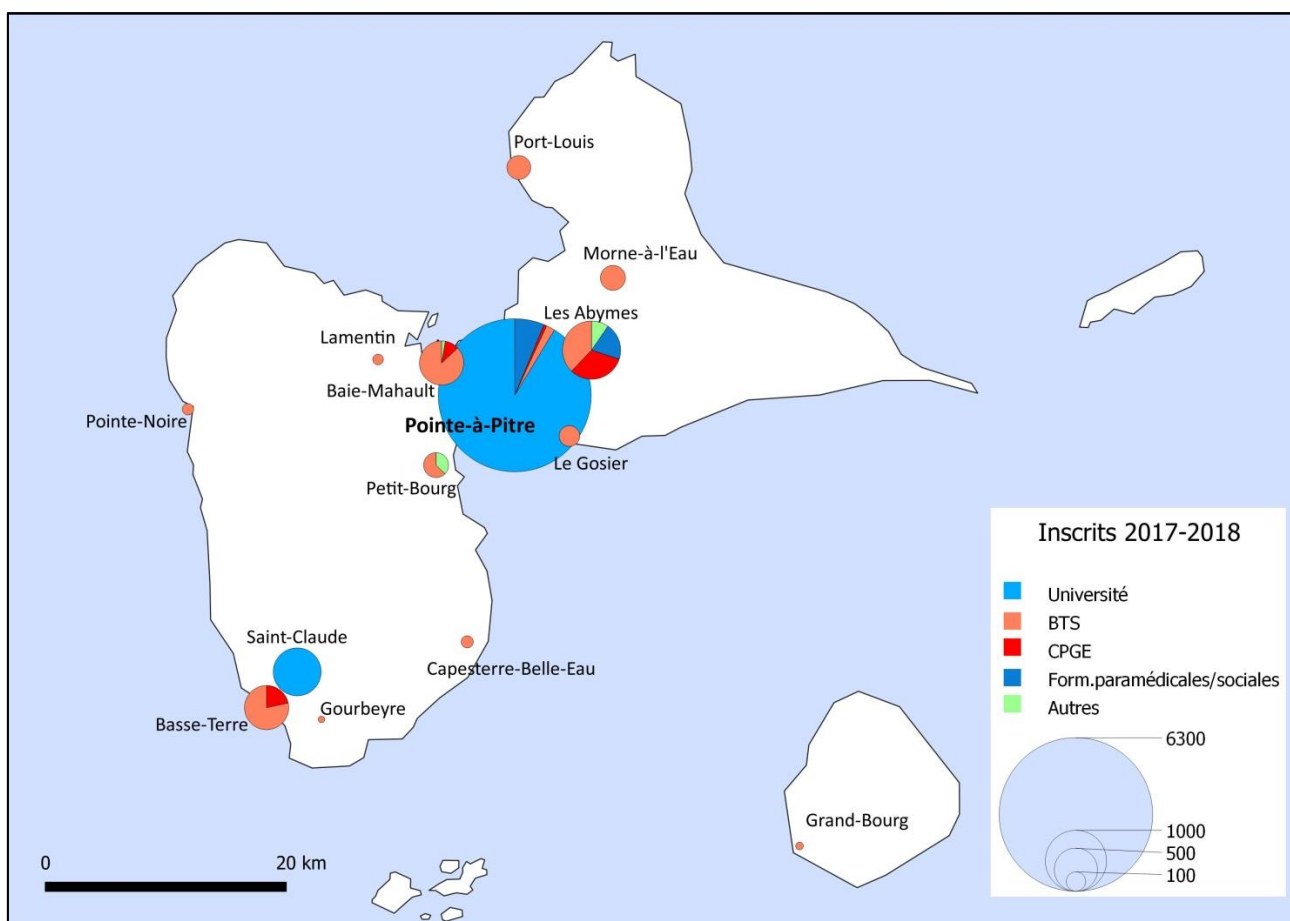


Le taux de poursuite de l'ensemble des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur au niveau national (68,7%, France : 75,2%). Toutes filières confondues, il est inférieur au niveau national dans les formations universitaires, en incluant les IUT, (32%, France : 40,4%). Le taux de poursuite en STS est plus fort qu'au niveau national (27%, France : 20,7%), notamment celui des bacheliers généraux (13,4%, France : 8%) et des bacs technologiques (46,2% ; France : 40,2%).

A.5 Les choix d'études des étudiants en formation initiale, leurs diplômes et leur insertion professionnelle

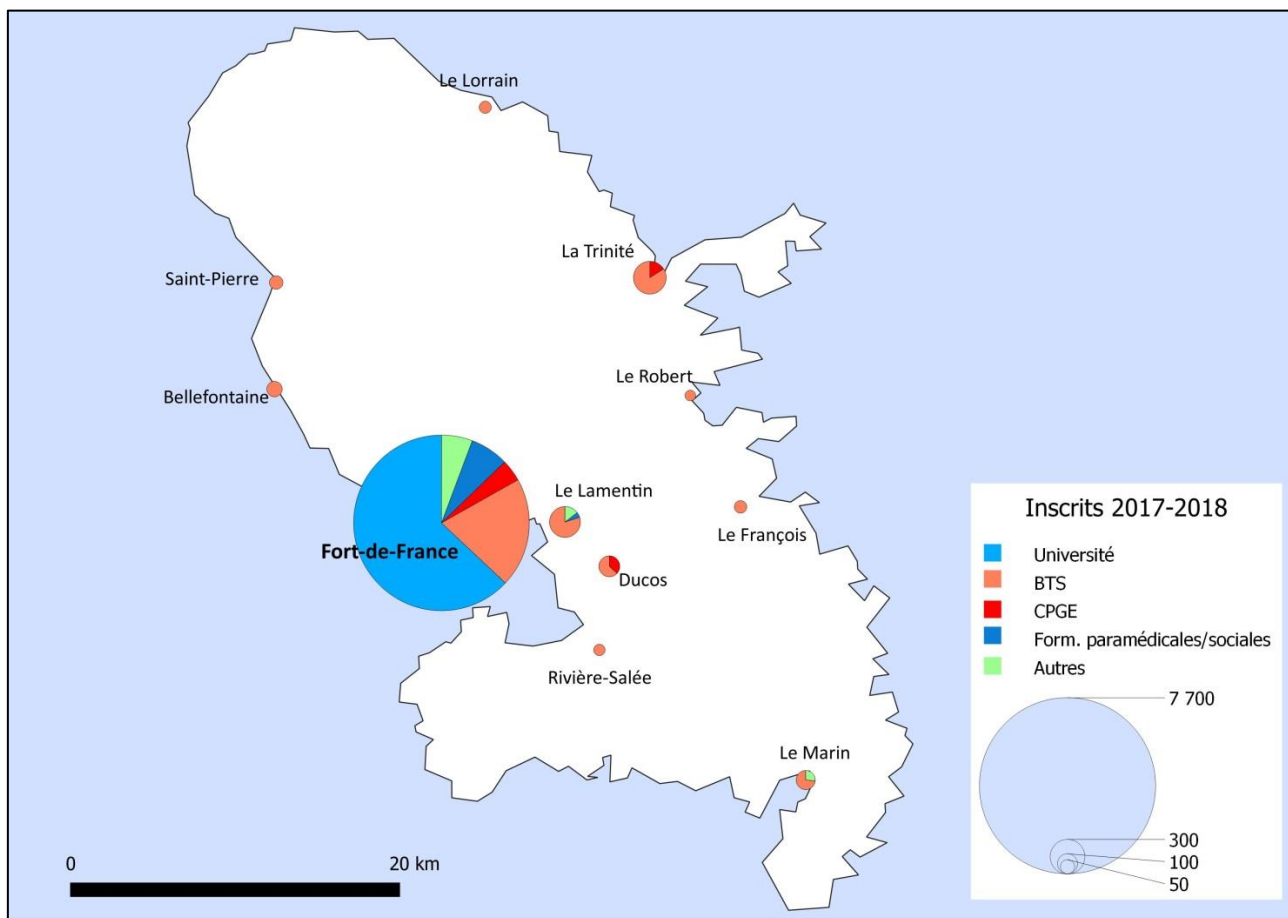
A.5.1 Les étudiants inscrits et les diplômés de l'enseignement supérieur

Carte 8 - Guadeloupe : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région en 2017-2018, par grand type de filière (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



En Guadeloupe, une douzaine de sites offre des formations d'enseignement supérieur. Le principal site est Pointe-à-Pitre – Les Abymes qui accueille 85% des étudiants de l'île.

Carte 9 - Martinique : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les principaux sites de la région en 2017-2018, par grand type de filière (Sources : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



En Martinique, des formations supérieures sont dispensées dans une dizaine de sites : le principal est Fort-de-France-Schœlcher qui concentre 89% des étudiants.

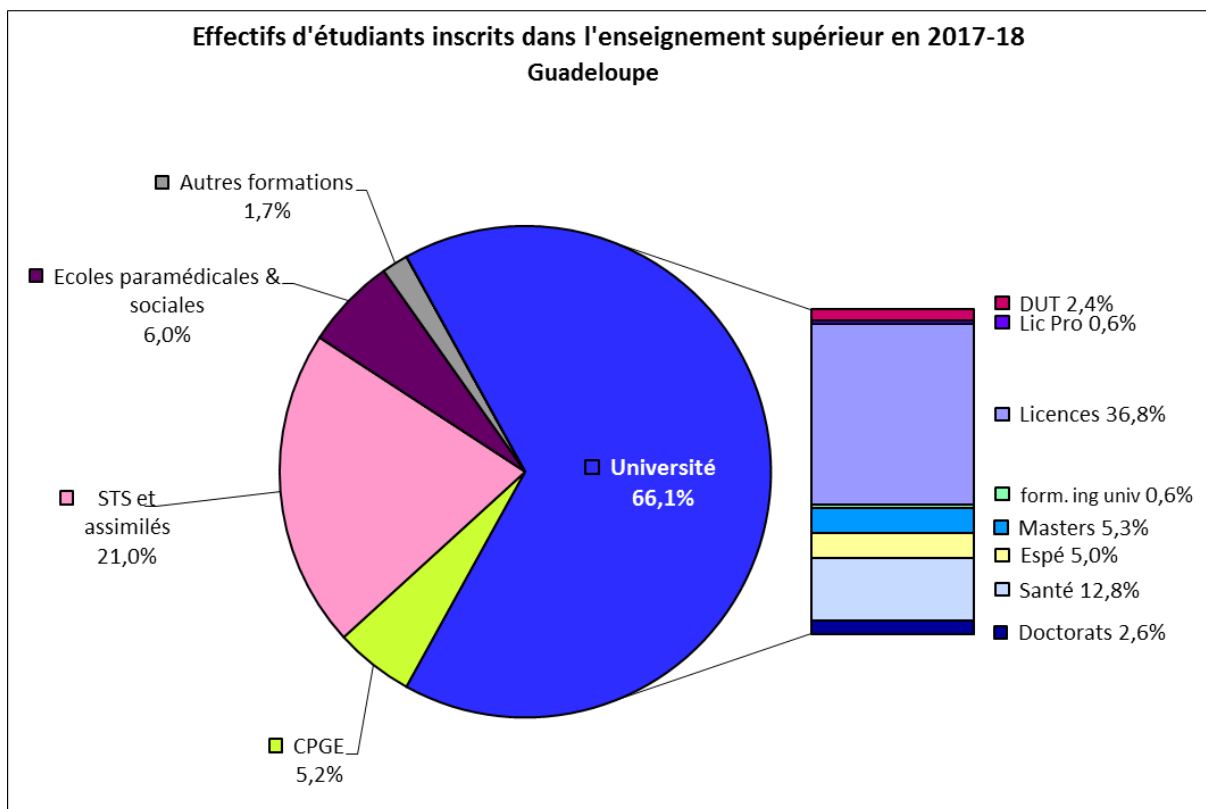
► Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Tableau 5 - Antilles : les effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018 (Source : SIES)

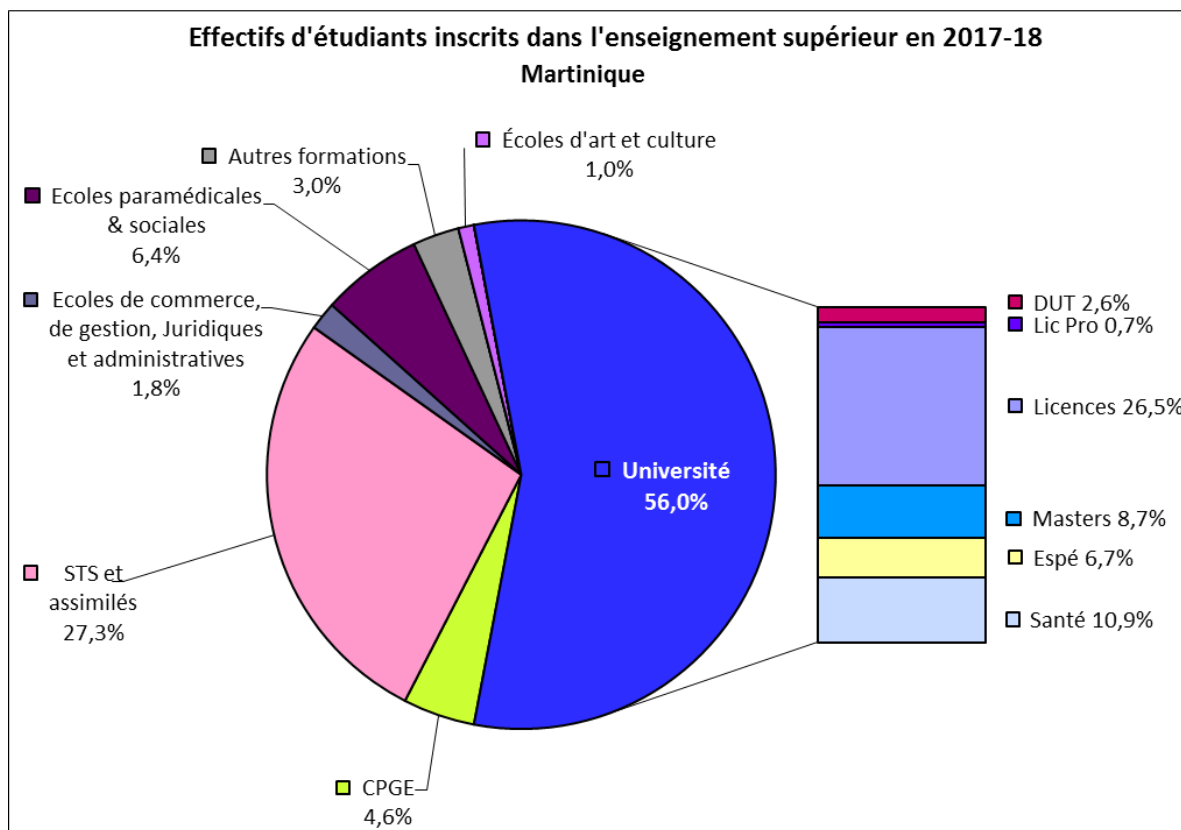
	Inscrits dans l'enseignement supérieur				dont inscrits à l'université			
	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France	Effectifs	Évolution 2013-2017	Poids Outre-mer	Poids France
Guadeloupe	9 603	3,2%	17,2%	0,4%	6 344	0,7%	17,4%	0,4%
Martinique	8 628	5,5%	15,5%	0,3%	4 829	9,6%	13,2%	0,3%
Outre-mer	55 752	12,7%	100%	2,1%	36 495	11,2%	100%	2,2%
France	2 688 994	10,2%	-	100%	1 650 154	9,6%	-	100%

NB : les étudiants en doctorat de l'Université des Antilles sont inscrits sur le pôle guadeloupéen de l'université.

Graphique 9 - Guadeloupe : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur par type de filières en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGE SIP-DGRI A1-1)



Graphique 10 - Martinique : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur par type de filières en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGE SIP-DGRI A1-1)



NB : les étudiants en doctorat de l'Université des Antilles sont inscrits sur le pôle guadeloupéen de l'université.

A.5.2 Les étudiants inscrits à l'université

Tableau 6 - Antilles : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics MESRI selon leur origine géographique, en fonction du baccalauréat d'origine, en 2017-2018 (Source : SIES)

Répartition des effectifs étudiants en université	issus de la même académie	provenant d'une autre académie	ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger	d'origine académique indéterminée	Total	Effectif total
Guadeloupe	77,7%	19,0%	0,3%	3,0%	100%	6 344
Martinique	74,6%	17,2%	0,2%	7,9%	100%	4 829
France	60,4%	21,7%	1,9%	15,9%	100 %	1 755 700

Graphique 10 – Antilles : la répartition des effectifs universitaires par niveau en 2017-2018 (Source SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

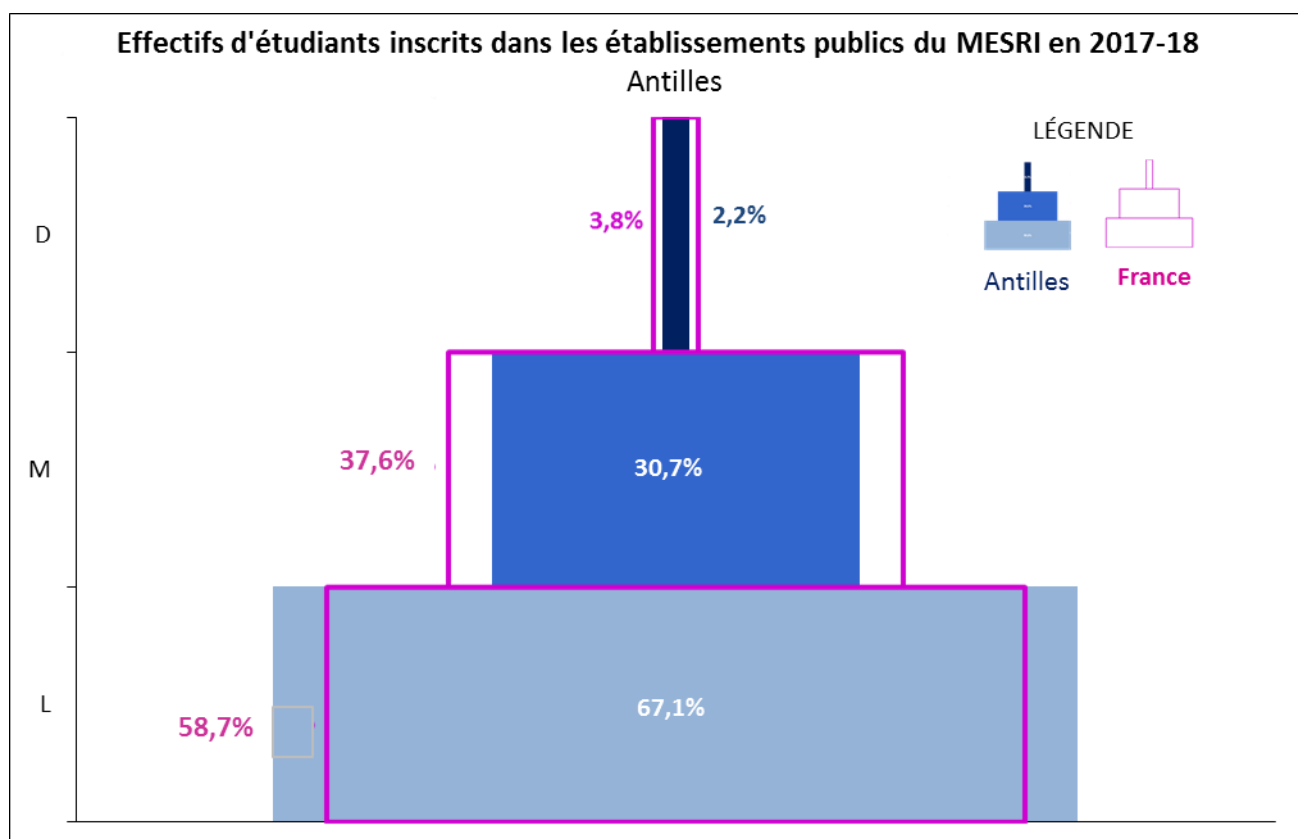


Tableau 7 - Antilles : l'évolution entre 2013-2014 et 2017-2018 des effectifs étudiants des établissements publics du MESRI, par cursus (Source : SIES)

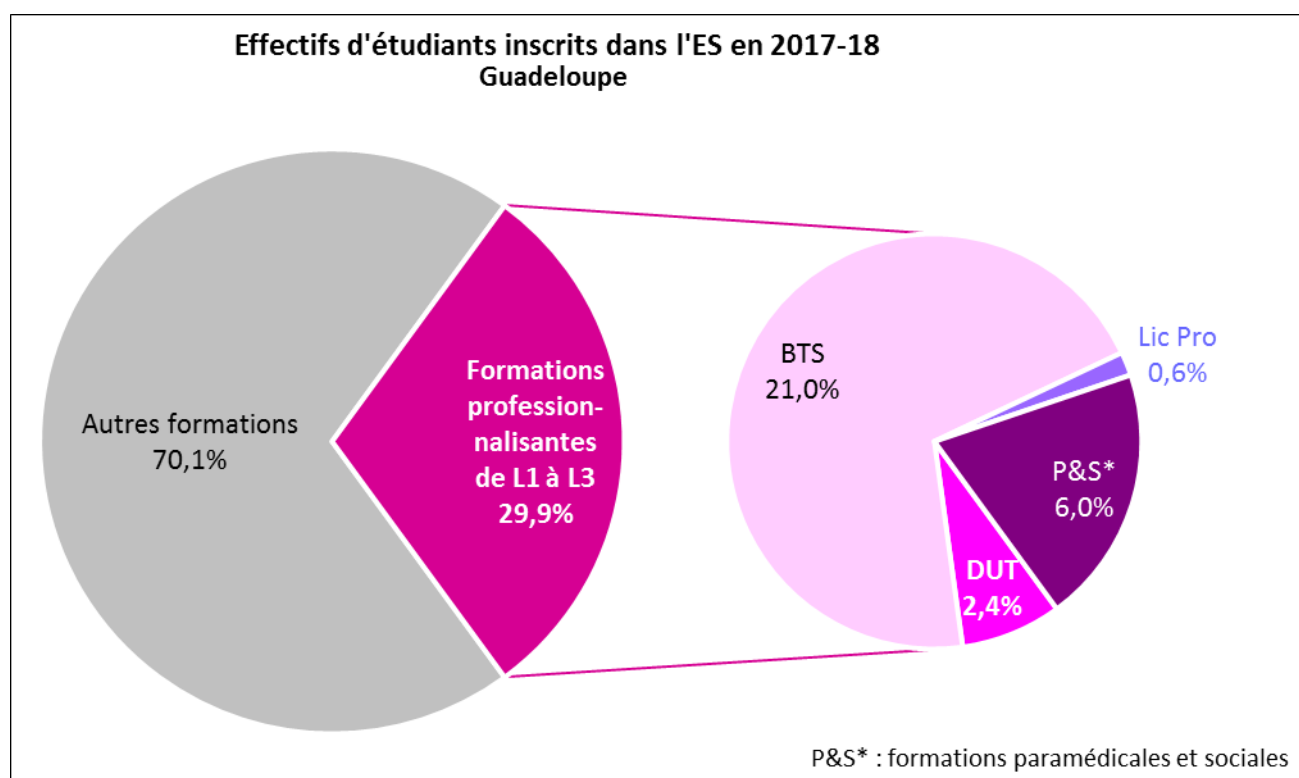
Cursus	L	M	D	Total
Effectifs	7 492	3 432	249	11 173
Évolution Antilles	-0,2%	+20,2%	-30,3%	4,3%
Évolution France	12,4%	6,7%	-5,8%	9,4%

Tableau 8 - Antilles : la répartition des étudiants inscrits dans les établissements publics du MESRI, par grande discipline en 2017-2018 (Source : SIES)

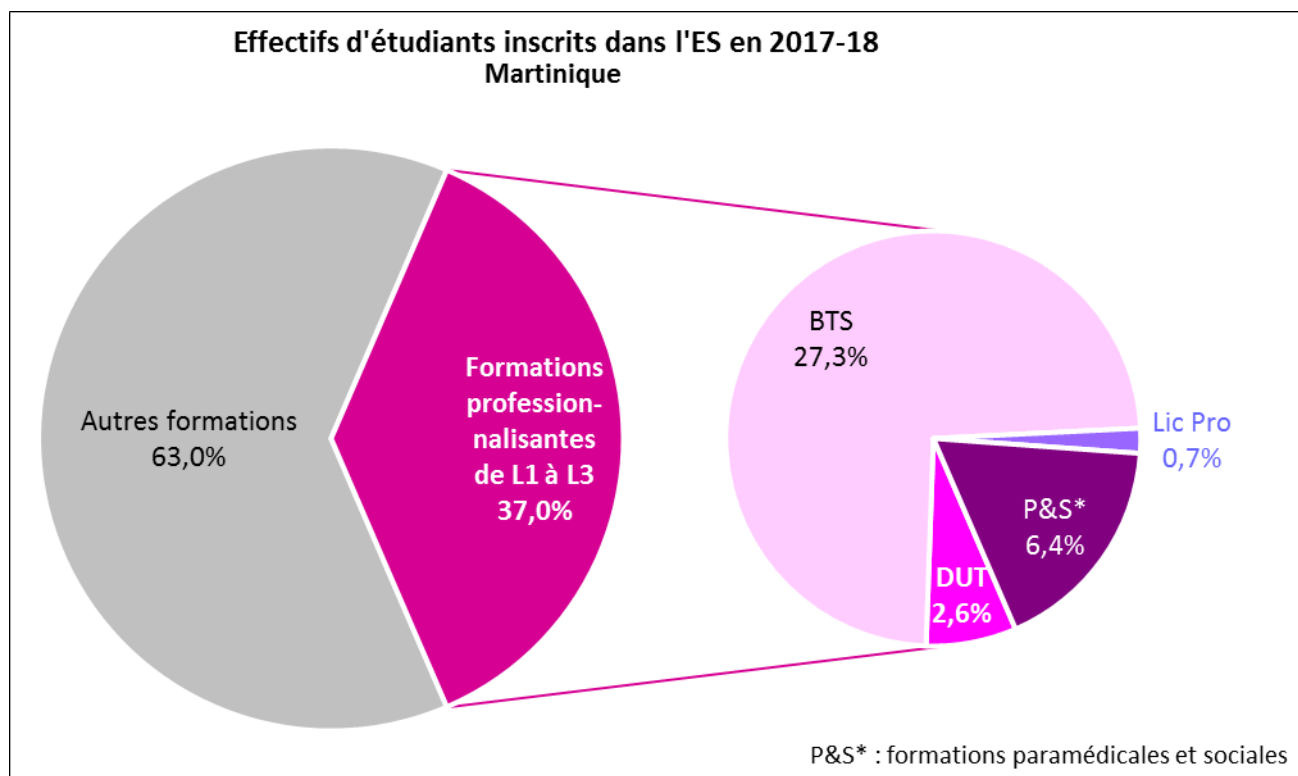
Grandes disciplines	Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	Formations ingénieurs	Santé	STAPS	Total
Effectifs Pôle Guadeloupe	1 635	1 229	1 417	58	1 293	712	6 344
Effectifs Pôle Martinique	1 226	2 058	602	0	943	0	4 829
Répartition Antilles	25,6%	29,4%	18,1%	0,5%	20,0%	6,4%	100%
Répartition France	27,0%	30,7%	21,2%	4,9%	13,1%	3,1%	100 %

► Les étudiants inscrits dans les formations professionnelles courtes

Graphique 11 - Guadeloupe : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur dans les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

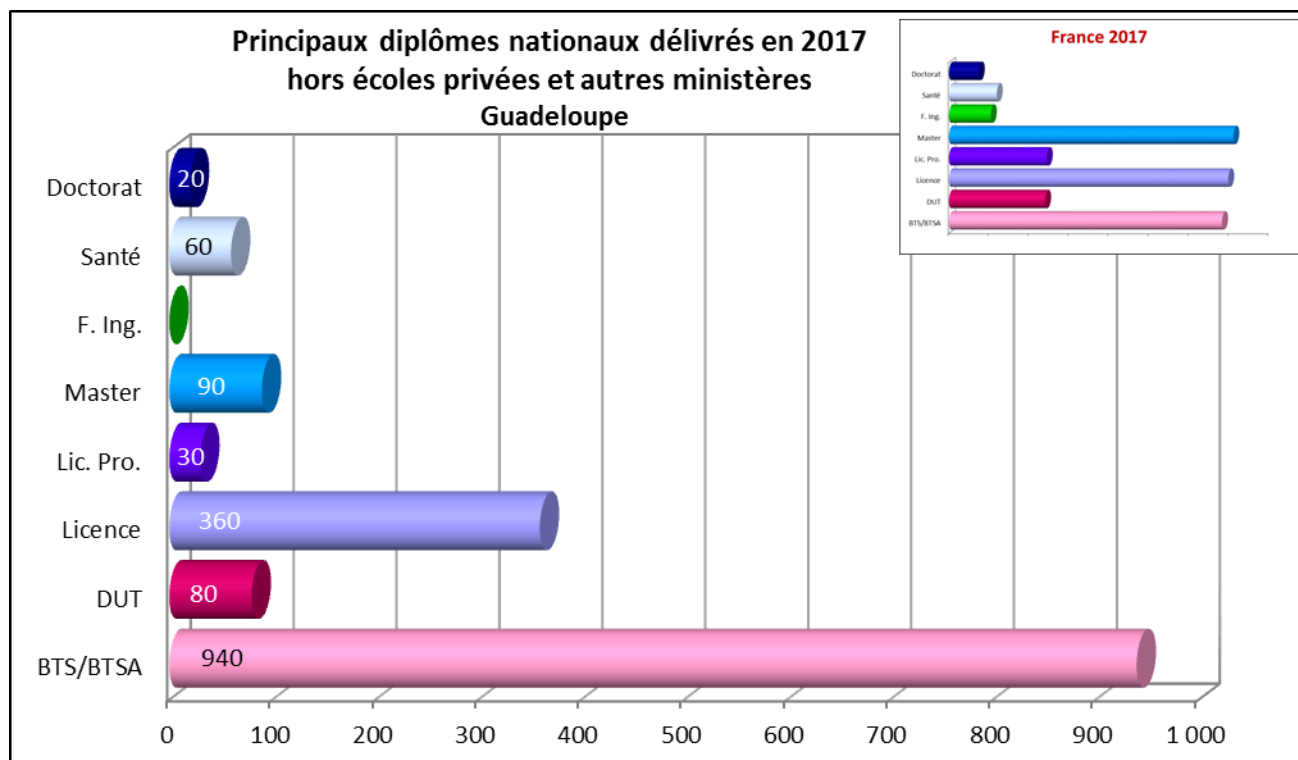


Graphique 12 - Martinique : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur dans les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2017-2018 (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



► **Les diplômés de l'enseignement supérieur**

Graphique 13 - Guadeloupe : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 par type de diplôme national (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)



Graphique 14 - Martinique : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 par type de diplôme national (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

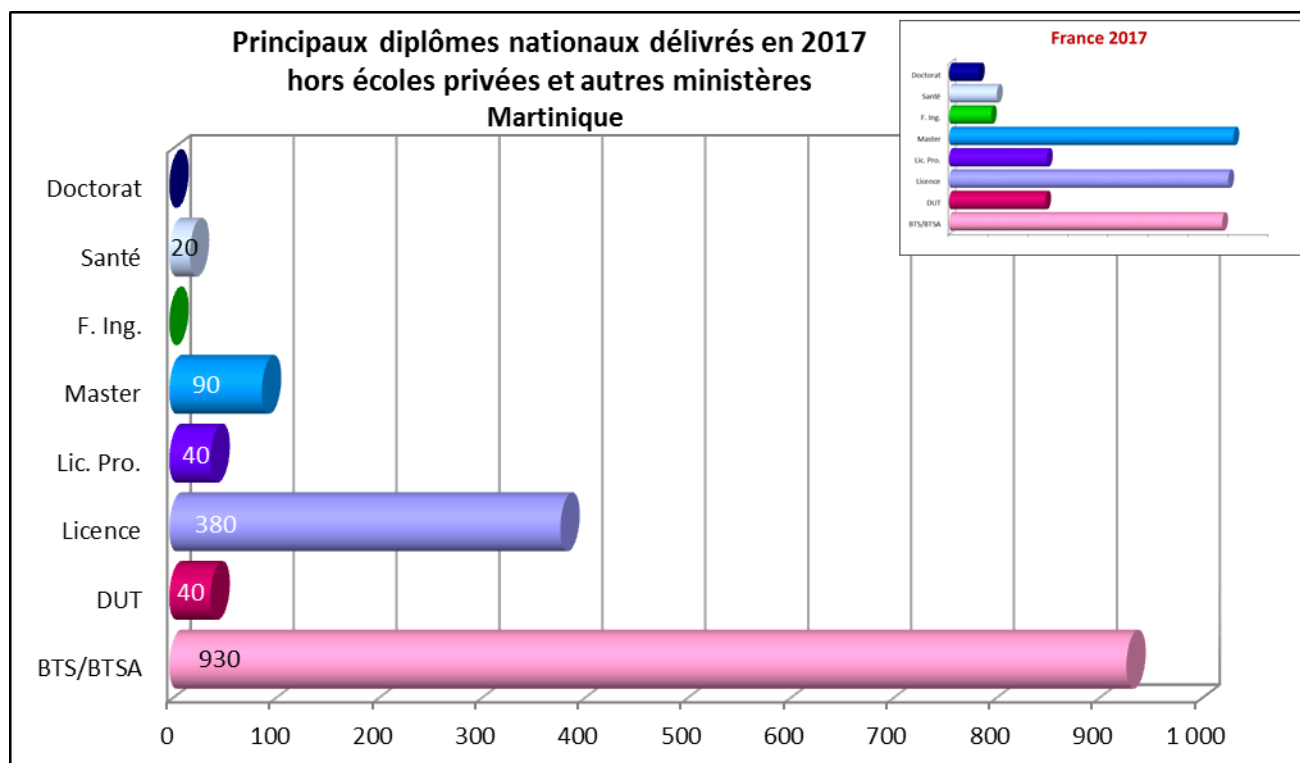


Tableau 9 - Antilles : la répartition des diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) en 2017 pour les principaux diplômes par niveau de diplôme (Source : SIES, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Type de diplôme	Bac+2	Bac+3	Bac+5	Bac+8
Diplômés de Guadeloupe	1 017	398	156	24
Diplômés de Martinique	967	422	108	0
Diplômés en Outre-mer	4 968	3 379	1 447	79
Poids Antilles dans les diplômés ultramarins	39,9%	24,3%	18,2%	30,4%
Diplômés France	184 687	189 575	186 149	14 906

Le nombre de diplômés entre 2013 et 2017 a diminué de -4% en Guadeloupe et de -11% en Martinique (France : +6,3%) malgré une progression des diplômés de niveau Bac+2 (+10,5% en Guadeloupe et +2,1% en Martinique).

A.5.3 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau L

Tableau 10 - Antilles : la répartition des effectifs d'inscrits en licence générale et professionnelle dans les établissements publics du MESRI par grande discipline 2017-2018 (Source : SIES)

	CPGE	STS et assimilés	IUT	Licence générale*	Licence professionnelle
Effectifs Guadeloupe	500	2 013	226	3 220	53
Effectifs Martinique	395	2 353	225	2 032	62
Effectifs en Outre-mer	2 218	12 062	1 338	20 579	627
Poids Antilles dans les ultramarins	40,4%	36,2%	33,7%	25,5%	18,3%
Effectifs en France	86 955	259 444	116 909	670 257	52 741

* les effectifs en licence générale sont présentés hors doubles comptes des inscrits en CPGE qui ont obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence

En 2017, le BTS/BTSA a été obtenu par 1 871 étudiants avec des taux de réussite inférieurs à la moyenne nationale en Guadeloupe : 65,5% et en Martinique : 63,9% en 2017 (France : 75,2%). Ce taux a progressé en 2018 en Guadeloupe (66,7%) et baissé en Martinique (57,9% ; France : 74,5%).

747 étudiants de l'Université des Antilles ont obtenu une licence (364 sur le pôle guadeloupéen et 383 sur le pôle martiniquais) avec un taux de réussite en 3 ans (inscription en L1 en 2014-2015) de 10,1% et une valeur ajoutée de -16,1%.

73 étudiants ont validé une licence professionnelle avec un taux de réussite en 1 an de 2,3% et une valeur ajoutée de -62%.

113 étudiants ont été diplômés en DUT en 2017. Pour la session 2016, il y avait 160 diplômés avec un taux de réussite en 2 ans (inscription en 2014-2015) de 53,6% et une valeur ajoutée de -6,4%.

Tableau 11 - Antilles : la répartition des inscrits en licence dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences	STAPS	Total
Inscrits en licence générale et professionnelle	Effectifs du pôle Guadeloupe	1 304	390	1 127	692	3 513
	Effectifs du pôle Martinique	839	842	550	-	2 231
	Répartition Antilles	37,4%	21,4%	29,2%	12,0%	100 %
	Répartition France	30,5%	39,0%	24,6%	5,9%	100%

A.5.4 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau M

Tableau 12 - Antilles : la répartition des inscrits en master dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, Sciences éco, AES	ALLSHS	Sciences, STAPS	Master enseignement	Total
Inscrits en master	Effectifs Guadeloupe	170	-	156	403	729
	Effectifs Martinique	186	390	-	454	1 030
	Répartition Antilles	20,2	22,2%	8,8%	48,7%	100%
	Répartition France	32,5%	28,0%	22,3%	17,2%	100%

En 2017, l'Université des Antilles a délivré 264 diplômes de master mais les diplômés en master enseignement ne sont pas connus. En 2016, l'université avait délivré 727 diplômes de master dont 28% en master enseignement.

A.5.5 Les étudiants inscrits et diplômés de niveau D

Tableau 13 - Antilles : la répartition des effectifs de doctorants dans les établissements publics du MESRI en 2017-2018 par grande discipline (Source : SIES)

Grandes disciplines		Droit, sciences économiques	ALLSHS	Santé Sciences STAPS	Total
Inscrits en doctorat	Effectifs Antilles	65	115	67	247
	Répartition Antilles	26,3%	46,6%	27,1%	100%
	Répartition France	16,6%	33,6%	49,8%	100%

Depuis 2015, le nombre de doctorants a baissé de 13% (France : -3%). En 2017, 22 étudiants ont obtenu leur doctorat, moitié moins qu'en 2015.

Tableau 14 - Antilles : les écoles doctorales et leurs établissements d'enseignement supérieur accrédités (Source : DGESIP)

Écoles doctorales	Établissement accrédité
Milieu insulaire tropical : dynamiques de développement, sociétés, patrimoine et culture dans l'espace Caraïbes-Amériques	Université des Antilles
Milieu insulaire tropical à risques : protection, valorisation, santé et développement	Université des Antilles

A.5.6 Les effectifs d'étudiants en formations de santé, paramédicales et sociales

► Les effectifs d'étudiants en formations médicales

Tableau 15 - Antilles : les effectifs d'inscrits en études de santé en 2017-2018 (source : SIES)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêté du 27 décembre 2017)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Guadeloupe	587	130	11	5	23	169
Martinique	517					
Total France	58 951	8 075	1 201	3 114	962	13 352

La PACES est partagée avec l'Université de la Guyane. À l'issue de la 3^{ème} année les étudiants partent vers l'hexagone dans quelques universités partenaires (Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Paris, Strasbourg, Nantes...etc.).

La PACES permet aussi d'accéder à des professions paramédicales à la faculté de Médecine Hyacinthe BASTARAUD en Guadeloupe. Sont proposées les formations de kinésithérapie, psychomotricité et ergothérapie.

► Les effectifs d'étudiants en formations paramédicales et sociales

Tableau 16 - Antilles-Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans d'autres formations aux professions de santé en 2016 (Source : DREES - Ministère des solidarités et de la santé)

Formations	Effectifs d'inscrits	Effectifs de diplômés	Total inscrits France	Total diplômés France
Sages-Femmes	79	11	4 048	880
Infirmiers DE	688	179	91 698	25 888
Masseurs Kinésithérapeutes	64	16	8 451	2 590

Tableau 17 - Antilles : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans les formations aux professions sociales en 2017 (Source : DREES - Ministère des solidarités et de la santé)

Formations	Effectifs d'inscrits Guadeloupe	Effectifs de diplômés Guadeloupe	Effectifs d'inscrits Martinique	Effectifs de diplômés Martinique	Total inscrits France	Total diplômés France
Diplôme d'État d'assistant de service social	64	9	79	12	7 585	2 049
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	57	12	67	16	13 915	4 105
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	38	8	55	16	5 802	1 645

A.6 La réussite étudiante et les conditions de vie et d'études pour réussir

A.6.1 L'accueil des étudiants en bibliothèque

L'offre de places de travail et la disponibilité d'une place par étudiant sont très satisfaisantes, de même que la moyenne d'ouverture des Bibliothèques Universitaires (BU).

La BU de Fouillole (Guadeloupe) et la BU de Schoelcher (Martinique) ouvrent 63h par semaine et bénéficient à ce titre du label « NoctamBU+ » attribué par le ministère aux BU les plus largement ouvertes.

Tableau 18 - Antilles : les places en bibliothèques et les horaires d'ouverture en 2017 (Source : DGESIP-DGRI A1-3 – Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU))

	Nombre de places de travail	Disponibilité annuelle d'une place assise par étudiant	Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU de plus de 200 places
Antilles	1 249	274 h	63,0 h

Champ : bibliothèques intégrées des établissements d'enseignement supérieur, hors bibliothèques "associées" et hors organismes de recherche - source : MESRI - DD-A1-3 - ESGBU 2017

A.6.2 L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne

► Peu d'étudiants étrangers en mobilité à l'université

En 2017-2018, 2,3% des étudiants à l'Université des Antilles sont des étudiants étrangers en mobilité, soit 347 étudiants (France : 11,2%). Parmi eux, 38% proviennent de la zone caribéenne et d'Amérique centrale, 27% d'Europe et 16% d'Afrique.

Le programme d'Échanges Linguistiques et Apprentissage Novateur (Elan), co-financé par le programme d'Interreg Caraïbes et des partenaires locaux et piloté par l'académie de Martinique, vise à encourager la maîtrise des langues et à renforcer la mobilité scolaire, étudiante, enseignante, universitaire et professionnelle, au sein du bassin caribéen.

Le programme CARIMOOV, développé par le conseil régional de Guadeloupe et le pôle Guadeloupe de l'université, permet aux étudiants guadeloupéens de suivre une formation universitaire dans un pays de la zone Caraïbe, en étant assuré de la certification de leurs diplômes obtenus. Ce programme est également accessible dans le sens inverse, c'est-à-dire aux étudiants caribéens voulant étudier en Guadeloupe.

► Les étudiants aidés

Tableau 19 - Antilles-Guyane : les étudiants boursiers sur critères sociaux (Source : CROUS, traitement DGESIP-DGRI A1-1)

Année 2017-2018	Boursiers sur critères sociaux					
	Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur	% d'étudiants boursiers échelons 0 bis à 7	% d'étudiants boursiers échelons 6 à 7	Effectifs de boursiers du MESRI	Effectifs de boursiers du Ministère de la Culture	Effectifs de boursiers du Ministère de l'Agriculture
Antilles-Guyane	22 481	45%	19,9%	9 867	48	95
France	2 677 149	27%	4,9%	691 556	11 189	13 939

45% des étudiants des académies des Antilles et de Guyane bénéficient d'une bourse (France : 27%) sur critères sociaux en 2017-2018. 45% des boursiers sont classés aux échelons 6 et 7 (France : 18,4%).

A.7 Les interactions formation – emploi

A.7.1 Les étudiants en apprentissage

Tableau 20 - Antilles : la répartition des apprentis 2017-2018 par niveau de diplôme d'enseignement supérieur (Source : MENJ-DEPP)

Inscrits en apprentissage	Niveau I (bac+5)		Niveau II (bac+3)		Niveau III (bac+2)		Total	
	Effectifs	Part régionale	Effectifs	Part régionale	Effectifs	Part régionale	Total des apprentis du supérieur	Part des apprentis du supérieur
Guadeloupe	38	6,6%	133	22,9%	409	70,5%	580	36,3%
Martinique	14	2,3%	223	19,7%	372	61,1%	609	44,3%
France	54 364	32,7%	29 740	17,9%	82 200	49,4%	166 304	38,7%

A.7.2 Les étudiants en formation continue et la VAE

Aux Antilles, les activités de formation continue du CNAM ont été suivies en 2016 par 573 stagiaires en Martinique et 439 stagiaires en Guadeloupe et un chiffre d'affaires de 2,6 M€.

Dans le domaine de la formation continue, l'Université des Antilles a organisé en 2016, 367 500 heures stagiaires pour 700 stagiaires générant un chiffre d'affaires de 1,4 M€.

Université des Antilles a délivré 668 diplômes au titre de la formation continue en 2016, dont 58% relèvent du niveau 4 de formation (DAEU, capacité en droit) et 32% du niveau Bac+3.

En 2017, 8 dossiers ont été examinés au titre de la VAE par l'Université des Antilles. 75% des demandes ont reçu une validation totale.

A.7.3 Les campus des métiers et des qualifications

► Le campus des métiers et des qualifications « Tourisme intégré et valorisation de la Guadeloupe »

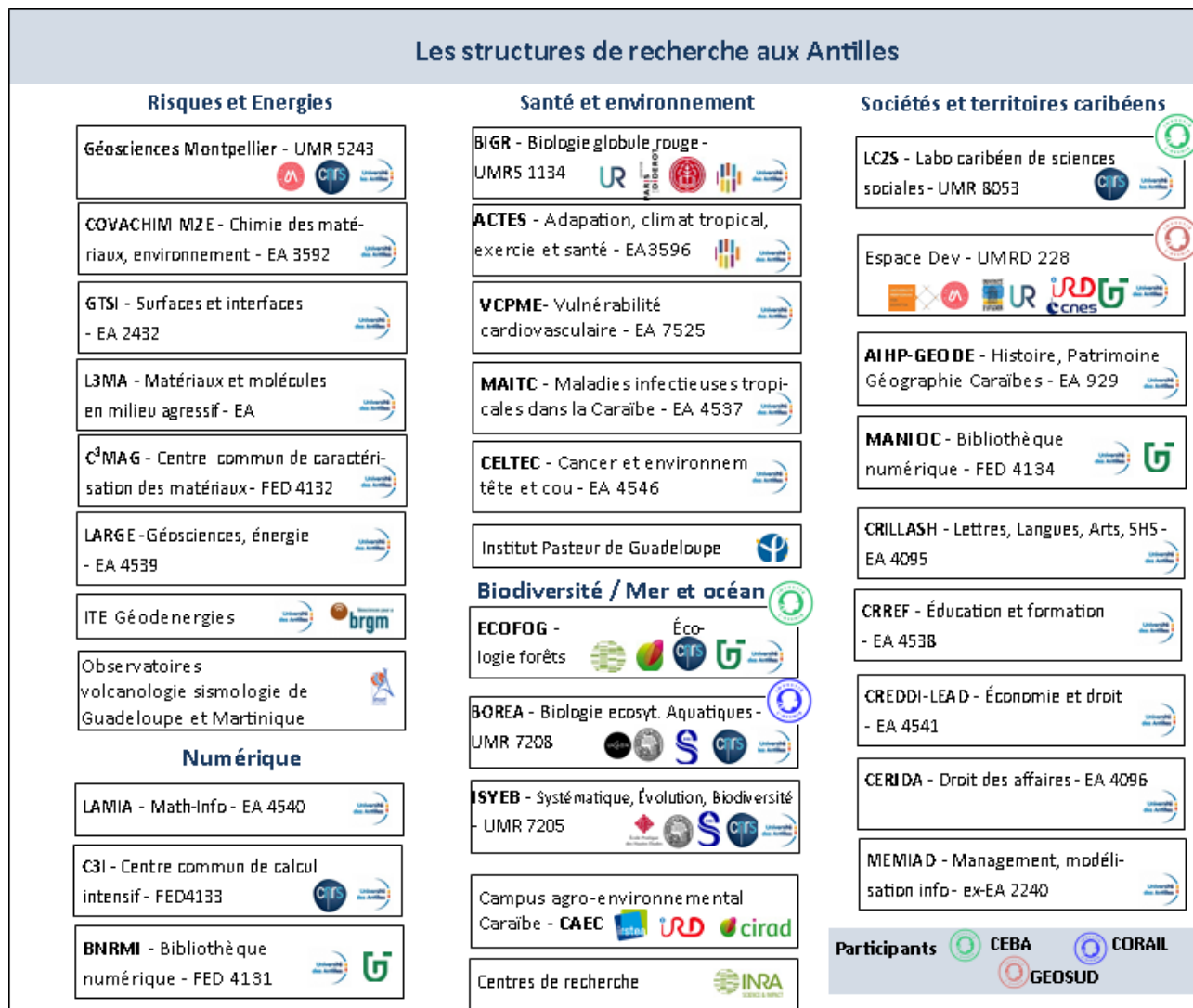
Le campus a pour objectif d'anticiper et d'accompagner les mutations et le développement des compétences et de l'emploi dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, en prenant en compte les besoins spécifiques du territoire. L'Université des Antilles participe à ce réseau.

► Le campus des métiers et des qualifications « Audiovisuel et cinéma »

Le campus fédère un réseau d'acteurs de Guadeloupe. Il permet de renforcer les synergies des formations proposées et de mutualiser des moyens techniques. L'Université des Antilles, son IUT, en collaboration avec les établissements d'enseignement secondaire et les centres de formation des apprentis et, avec l'appui de plusieurs entreprises offrent une palette de services, de technologies et d'expertises au tissu économique territorial.

B. La production des connaissances scientifiques à l'échelle de la région

B.1 La structuration thématique de la recherche



B.1.1 La structuration de la recherche aux Antilles : les thèmes scientifiques et les acteurs

La politique du site Antilles se structure autour de pôles, sous-tendus chacun par une chaîne de valeurs complète (formation, recherche, innovation, transfert, valorisation) en cohérence avec les schémas territoriaux de la Guadeloupe et de la Martinique :

- Pôle « Santé en environnement insulaire tropical »
- Pôle « Biodiversité en milieu insulaire tropical »
- Pôle « Mer et Océan »
- Pôle « Risques et Énergie en milieu insulaire tropical »
- Pôle « Dynamiques des Sociétés et Territoires Caraïbes »
- Pôle « numérique »

L'**Université des Antilles** compte 21 laboratoires de recherche dont 8 unités mixtes. Les structures de recherche sont communes avec l'INSERM, le CNRS, l'IRD, l'INRAE et également avec des établissements ultramarins (Guyane ou La Réunion) ou hexagonaux.

Ces unités se déclinent au sein de trois grands domaines de recherche qui s'insèrent dans la politique de site : Développement durable et biodiversité ; Santé, sport et environnement tropical ; Territoires et sociétés.

► Santé en environnement insulaire tropical

La santé en environnement tropical est vue plus largement que la santé humaine elle englobe l'ensemble de la santé végétaux-animaux-humains et environnement il s'agit donc du concept de « Santé Globale » que les anglo saxons désignent sous le nom « One Health ». Pour la partie santé humaine, ce pôle thématique est principalement centré, sur les maladies émergentes, les maladies et pathologies associées aux conditions environnementales des territoires, aux caractéristiques de leurs habitants et aux modes de vie, de culture et d'élevage. Un point important concerne le vieillissement de la population et les travaux à mener pour retarder la perte d'autonomie (nutrition, activités physiques adaptées ...).

On retrouve ainsi autour de cette thématique les CHU, le CIC, les CRB Karubiotec, Plantes Tropicales, Production et Santé Animale, les EA de santé de l'UA mais aussi l'Institut Pasteur, l'INRAE, le CIRAD, les équipes de biologie végétale et marine ainsi que de mathématiques et informatique et de sciences humaines et sociales de l'UA et les réseaux internationaux (Caribvet, Eucarinet, ...).

Le CIC (labellisé INSERM CIC 1424) est constitué de 3 équipes d'accueil, 2 de l'Université des Antilles, une de l'Université de Guyane et l'unité mixte de recherche UMR-S 1134 (UA/ INSERM) localisée en Guadeloupe. Le CIC a reçu la labellisation INSERM depuis 2008.

► Biodiversité en milieu insulaire tropicale

L'étude de la biodiversité, aussi bien naturelle qu'anthropisée (agriculture entre autres), est articulé autour de la connaissance, de la protection et de la restauration des écosystèmes naturelles, la valorisation des connaissances acquises pour le développement de méthodes agro-culturelles (agro-écologie, agro-foresterie, permaculture...) respectueuses de l'environnement et l'isolement et la valorisation de molécules naturelles à activités biologiques issues de la biodiversité ou des espèces cultivées.

Les Antilles accueillent de nombreuses structures d'observation ou de collections de ressources biologiques :

- Des **centres de ressources biologiques** en santé et production animales et plantes tropicales (CIRAD, INRAE).
- L'**herbier GUAD**, constitué par l'INRAE, compte plus de 10 000 spécimens provenant des petites Antilles. L'INRAE participe également au projet Investissement d'avenir E-RECOLNAT concernant la valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle. Le projet vise à mettre en place une plateforme numérique au service de l'environnement et de la société.
- **Station d'expérimentation agricole** en Martinique où sont cultivées des collections végétales vivantes (CIRAD).

Les activités du **CIRAD-Antilles-Guyane** concernent l'agriculture, la santé animale et l'environnement en Guadeloupe et la conception de systèmes de culture durables, incluant le développement de nouvelles variétés et des pratiques culturelles innovantes, ainsi que la gestion des pollutions agricoles en Martinique.

En Guadeloupe, le CIRAD est présent sur 3 sites : Duclos, Neufchâteau et Roujol. En Martinique, le Campus Agro-Environnemental Caraïbe - **CAEC** contribue au développement durable en offrant des réponses aux nouveaux défis de l'agriculture dans un milieu insulaire sous fortes contraintes. Il fédère le potentiel du CIRAD, l'IRD, l'INRAE et l'Université des Antilles.

Le centre **INRAE** développe en Guadeloupe (siège du centre) une recherche sur l'agriculture à haute performance économique et environnementale en milieu tropical et sur la gestion de la pollution durable des sols par la chlordécone et autres pesticides. En Martinique, il développe des recherches zootechniques et en agroécologie qui visent à améliorer les productions animales dans la zone tropicale humide.

Le centre **INRAE** présent en Martinique à travers sa participation au Campus agro-environnemental Caraïbe auquel participent des agents de l'unité de recherche ADBX du centre de Bordeaux qui a pour thème de recherche « Développement territorial et agriculture multifonctionnelle ».

Les chercheurs du centre **IRD** basé en Martinique participent à trois unités de recherche de l'université. Les activités de recherche se développent autour de l'agro-environnemental (la nématologie, la pédologie et la microbiologie et l'hydrologie) et la sismologie.

► Mer et Océan

Ce pôle se décline d'une part au niveau de la connaissance et de la préservation de la grande biodiversité présente dans les mers et océans entourant les Antilles, de la gestion durable de leurs ressources ainsi que la gestion intégrée de la mer et du littoral, d'autre part par la création non seulement d'espaces d'expérimentation pour les activités émergentes, en matière d'énergie, de tourisme bleu ou de logistique portuaire, mais aussi d'espaces de réflexion pour les problématiques mondiales que sont la sécurité internationale, la coopération régionale, les flux migratoires ou le changement climatique.

Le labex **CORAIL** étudie les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète (universités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et des Antilles). Aux Antilles, le projet est porté par l'équipe Borea qui se concentre sur les stratégies développées par les populations et les groupes fonctionnels des milieux tropicaux insulaires en réponse au changement climatique mondial, et/ou à des perturbations anthropiques dans les îles des Antilles.

L'observatoire de l'eau et de l'érosion aux Antilles-**OBSERA** implique des équipes de l'Université des Antilles, de l'Université de Bretagne occidentale, de l'Université Claude Bernard, du CNRS et de l'IPGP. Son objectif est de constituer une base de données des flux d'eau, des flux de sédiments et de matière organique dans les rivières et sur les versants ainsi que de la composition chimique des rivières et des sols dans le contexte particulier de l'île de Basse-Terre (Guadeloupe), marquée par un climat tropical et un volcanisme actif.

L'unité **IFREMER** Biodiversité et environnement aborde plusieurs thématiques de ce pôle : l'halieutique, l'aquaculture et l'environnement. Le centre de Martinique a développé une compétence spécifique sur les dispositifs de concentration de poissons ainsi que sur le grossissement et la reproduction de l'ombrine tropicale.

► Risques et énergies en milieu insulaire tropical

L'étude des risques naturels et anthropiques, incluant les risques épidémiques, est vu non seulement sous l'aspect connaissance, modélisation et prévision des aléas mais aussi sous l'angle anticipation des risques et gestion de crise.

La thématique de l'énergie est associée à la transition énergétique imposée, entre autres, par la nécessité de réduire la facture d'importation d'énergies fossiles (dont le territoire dépend à près de 96%), incluant :

- le développement des énergies renouvelables (ENR) dont la biomasse, la géothermie et les énergies marines,
- la maîtrise de la demande en énergie (MDE), associée au développement de nouvelles architectures et l'utilisation de nouveaux matériaux,
- l'économie circulaire et écologie industrielle territoriale (EIT) visant à valoriser les sous/coproduits agricoles ou industriels et les déchets.

Les observatoires volcanologique et sismologique de Guadeloupe et de Martinique (Institut de Physique du Globe de Paris - IPGP / CNRS) surveillent l'activité volcanique de la Soufrière et de la Montagne Pelée de ainsi que l'activité tectonique de l'arc des Petites Antilles.

Le **BRGM** est présent aux Antilles sur les thèmes : géologie, risques naturels, eau, géothermie, environnement. Dans le domaine de l'énergie, la concertation établie entre les collectivités de Guadeloupe et de Martinique et le BRGM vise à l'émergence d'une filière de recherche industrielle française de la géothermie haute énergie à travers la création d'un Centre d'excellence antillais pour l'essor de la géothermie (CEAGE). Il doit s'appuyer sur l'installation géothermique de Bouillante. Le BRGM coordonne l'ITE Géodénergies.

Le Centre commun de caractérisation des matériaux des Antilles et de Guyane – **C³MAG** regroupe, autour d'une plateforme instrumentale située à l'Université des Antilles, sur le campus de Fouillole (Guadeloupe), 8 unités de recherche et offre ses services et son accès à l'ensemble des organismes de recherche et aux entreprises de la zone Caraïbe. Le C³MAG centre ses activités autour de la micro-caractérisation et met entre autres à disposition de ses membres une série d'équipements de microscopie (électroniques, confocal, Raman...).

► Dynamiques des sociétés et territoires caraïbes

La compréhension des transformations des sociétés martiniquaise et guadeloupéenne dans leur espace caribéen permet de mieux accompagner les grandes dynamiques socio-culturelles, susciter les reconversions et anticiper les mutations humaines et sociétales, ceci en prenant en compte les dimensions interculturelles, linguistiques, sociales, historiques, géographiques, naturelles, économiques et juridiques.

Les thématiques ainsi traitées dans cet axe sont : Tourisme, culture et patrimoine, Dynamiques urbaines dans la Caraïbe et Coopération régionale et relations internationales.

Le pôle Martinique de l'université accueille une unité mixte **CNRS** en sciences sociales : le centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe.

► Numérique

Le Pôle émergent **Numérique** irrigue l'ensemble des thématiques comme outil mais développe aussi des recherches et de l'innovation tant au niveau de l'Université que du cluster numérique Guadeloupe Tech ou des start-up.

L'université met à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique et des entreprises des Antilles le Centre commun de calcul intensif – **C³I** et donne accès à un calculateur dont la vocation première est de soutenir les axes de recherche nécessitant le calcul intensif.

B.1.2 La culture scientifique, technique et industrielle

L'objectif des centres de culture scientifique, technique et industriel (CCSTI) est de favoriser le partage des savoirs en offrant au plus large public les moyens de s'informer et de réfléchir sur les évolutions scientifiques et techniques de notre temps. Ses missions sont de contribuer à la diffusion de connaissances générales sur les sciences et les techniques, créer des produits culturels à destination de tous les types de publics, en liaison avec les milieux de la recherche, de l'éducation et de l'industrie ainsi que de coordonner les actions de culture scientifique, technique et industrielle en favorisant les collaborations entre organismes.

En Martinique, **Carbet des sciences** organise des initiatives autour de 3 pôles : Mer et développement durable, Nutrition et santé, NTIC et communication.

En Guadeloupe, **Archipel des sciences** aborde de nombreuses thématiques : l'astronomie, la protection et l'éducation à l'environnement, les risques majeurs, le jardin créole, la connaissance et la protection des ressources de la mer.

C. Le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique

C.1 La stratégie d'innovation de la région

► Guadeloupe

Les domaines d'action stratégiques relevés en 2013 par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- la valorisation de la diversité des ressources insulaires,
- la gestion et la prévention des risques en milieu caribéen,
- la promotion des industries créatives.

► Martinique

Les domaines d'action stratégiques relevés en 2013 par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- les filières traditionnelles : l'agro-transformation, le tourisme, l'innovation sociale
- les filières émergentes : la valorisation des ressources (biodiversité-pharmacopée, énergies renouvelables, gestion des déchets), le numérique

C.2 Le dispositif régional de l'innovation

C.2.1 Les structures de transfert technologique

► Carnot BRGM

L'institut **Carnot BRGM** couvre un large domaine d'applications relatif au sol et au sous-sol. Il regroupe un service Actions régionales auquel sont rattachés les services géologiques régionaux implantés dans chacune des régions administratives françaises, dans l'hexagone ainsi qu'aux Antilles, Guyane, La Réunion Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

► Institut de transition énergétique

Les Antilles participent à la constitution de l'Institut de transition énergétique (ITE) **Géodénergies** porté par le BRGM. Cet ITE a pour objectif principal le développement des briques technologiques pour favoriser l'émergence de trois filières industrielles consacrées à l'exploitation et la gestion des ressources du sous-sol au service des énergies décarbonées : le stockage de CO₂, le stockage d'énergie et la géothermie (chaleur et électricité). Sa présence en Guadeloupe permet de renforcer les liens de l'institut avec des sites industriels dans les filières visées.

► Réseau d'innovation technique et de transfert - RITA

Le **RITA** favorise la diversification de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer. Chaque réseau regroupe l'ensemble des partenaires du dispositif Recherche-Développement-Formation : organismes de recherche, instituts techniques, chambres d'agriculture, autres organismes à vocation technique et centres de formation. Il accompagne la création d'instituts techniques du végétal et de l'animal. Ce réseau est présent en Guadeloupe et en Martinique.

► Institut technique tropical – IT2

L'IT2 a été créé en 2008 par les professionnels de la filière Banane de Guadeloupe et Martinique. L'institut apporte des solutions techniques dans les domaines définis comme prioritaires par les professionnels, en réalisant le changement d'échelle et le transfert des résultats de la recherche. Il collabore avec les organismes de recherche (CIRAD, IRD et INRAE) dans les domaines des systèmes de culture innovants, l'amélioration variétale ou la santé végétale.

► Incubateurs

La **Technopole Audacia Caraïbes** abrite une pépinière d'entreprises qui accompagne les jeunes entreprises dans leurs projets innovant en mettant à leur disposition des équipements et des services adaptés à leurs besoins. Cette initiative est portée par la ville de Baie-Mahault avec le soutien du conseil régional de Guadeloupe.

L'incubateur Créanov de la **Technopole Martinique**, labellisée CEEI, accompagne les projets d'innovation en proposant un espace d'incubation et une pépinière d'entreprises aux jeunes entrepreneurs. Cette technopole est soutenue par la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique.

► Les pôles de compétitivité et les pôles de compétence

La Guadeloupe s'est dotée depuis 2007 d'un pôle d'innovation, « **Synergile** », sur les spécialités énergies, matériaux, économie circulaire (Ecologie Industrielle Territoriale), et qui dispose d'un Observatoire Régional Energie Climat.

Synergile est adossé au pôle de compétitivité **CapEnergies** de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont la principale spécialité concerne le développement et le déploiement de systèmes énergétiques non générateurs de gaz à effet de serre.

Le **Pôle agro-alimentaire régional de Martinique - PARM** assure des missions de recherche, de développement, d'assistance et de conseil aux professionnels de l'ensemble du secteur agroalimentaire. Il fournit un appui aux entreprises pour la réalisation de prestations techniques et technologiques : conseils, analyses biologiques et sensorielles...

Guadeloupe Tech et **Martinique Tech** ont pour objectif de valoriser et promouvoir le secteur de l'innovation digitale sur les territoires antillais. Ces associations accompagnent les entrepreneurs innovants en

collaborant avec les acteurs numériques à l'échelle locale et favorisent la transformation des entreprises traditionnelles ainsi que le développement des entreprises digitales.

C.2.2 Les étudiants entrepreneurs et le pôle étudiant pour l'innovation (PEPITE)

L'Université des Antilles-Guyane, avec le soutien de la Région Guadeloupe, de Technopole Martinique et de Guyane Développement Innovation, a obtenu la création du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) Antilles-Guyane, dont les actions devront favoriser et développer les liens entre le monde de l'enseignement supérieur et celui de l'entreprise, dans une dynamique de transfert de compétences et de transmission d'entreprises et accompagner les jeunes étudiants créateurs d'entreprise.

D. Les ressources financières et humaines

D.1 Les financements de l'État et de l'Union européenne

D.1.1 Les dotations de l'ANR

Tableau 21 - Antilles : les dotations attribuées par l'ANR dans le cadre des appels à projets génériques en 2018, en M € (Source : ANR)

En 2018 (M€)	Financement ANR de l'AAP générique	Poids Outre-Mer
Guadeloupe	0,40	19%
Martinique	0,43	20%
Total des crédits alloués en Outre-Mer	2,13	100%

Les financements ANR en Outre-mer représentent 0,5% des crédits alloués en 2018.

D.1.2 Le crédit d'impôt recherche

En 2016, le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 1,2 M€ en Guadeloupe et 1,1 M€ en Martinique, ce qui représente pour les Antilles 17% du montant du CIR distribué bénéficiant aux établissements ultra-marins. On décompte 10 institutions guadeloupéennes et 13 martiniquaises bénéficiaires du CIR, ce qui représente pour les Antilles 17% des entreprises ultra-marines bénéficiaires.

D.1.3 Les financements de l'Union européenne

En Guadeloupe, le FEDER-FSE 2014-2020 prévoit le financement de 776 M€ sur une dizaine d'axes dont le renforcement de l'insertion professionnelle par l'accès à l'apprentissage, l'accompagnement du numérique ou la valorisation de l'environnement.

Le FEDER-FSE 2014-2020 de Martinique prévoit le financement de: 445 M€ sur 8 axes dont l'accroissement des investissements et des activités de recherche appliquée et le développement de la capacité d'innovation des entreprises ainsi que l'amélioration de l'accès au haut-débit.

D.2 Le soutien financier des collectivités territoriales

► Guadeloupe

Selon le plan de financement du Contrat-Plan Etat-Région 2015-2020, 0,45 M € sont consacrés au soutien à la recherche (équipements mutualisés) 0,04 M€ sont consacrés au soutien à l'innovation.

En 2017, les collectivités territoriales de Guadeloupe ont financé des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à hauteur de 10,4 M€ et des actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour 1,1 M€.

Le budget moyen de la collectivité consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche entre 2015 et 2017 est de 8,5 M€. En moyenne sur cette période, le budget enseignement supérieur par étudiant s'élève à 639 € par étudiant (France : 143 €/étudiant) et le budget Recherche équivaut à 29 € pour 100 habitants (France : 105 € pour 100 habitants).

► Martinique

Selon le plan de financement du Contrat-Plan Etat-Région-Département 2015-2020, 8,7 M € étaient consacrés au développement de la recherche et de l'innovation.

En 2017, les collectivités territoriales de Martinique ont financé des actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à hauteur de 6,9 M€ et des actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour 2,5 M€.

Le budget moyen de la collectivité consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche entre 2015 et 2017 est de 9,1 M€. En moyenne sur cette période, le budget enseignement supérieur par étudiant s'élève à 700 € par étudiant (France : 143 €/étudiant) et le budget Recherche équivaut à 58 € pour 100 habitants (France : 105 € pour 100 habitants).

D.3 Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

Tableau 22 - Région Antilles : les effectifs de personnels des établissements publics MESRI en 2017 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants et enseignants-chercheurs	BIATSS	Total	% enseignants et enseignants-chercheurs	% BIATSS
Antilles	425	508	933	46%	54%
Outre-mer	1 325	1 544	2 869	46%	54%
France	96 553	93 831	190 384	51%	49%

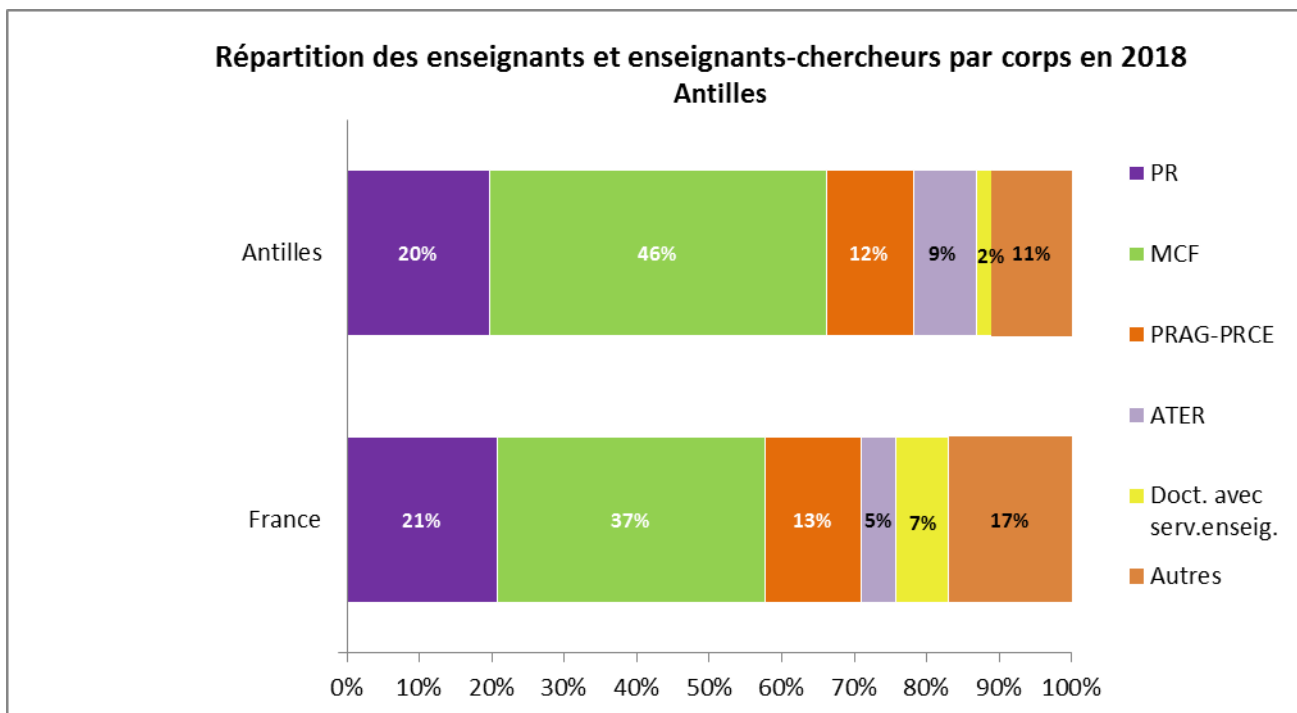
D.3.1 Les personnels enseignants, enseignants-chercheurs

► Les personnels des établissements d'enseignement supérieur

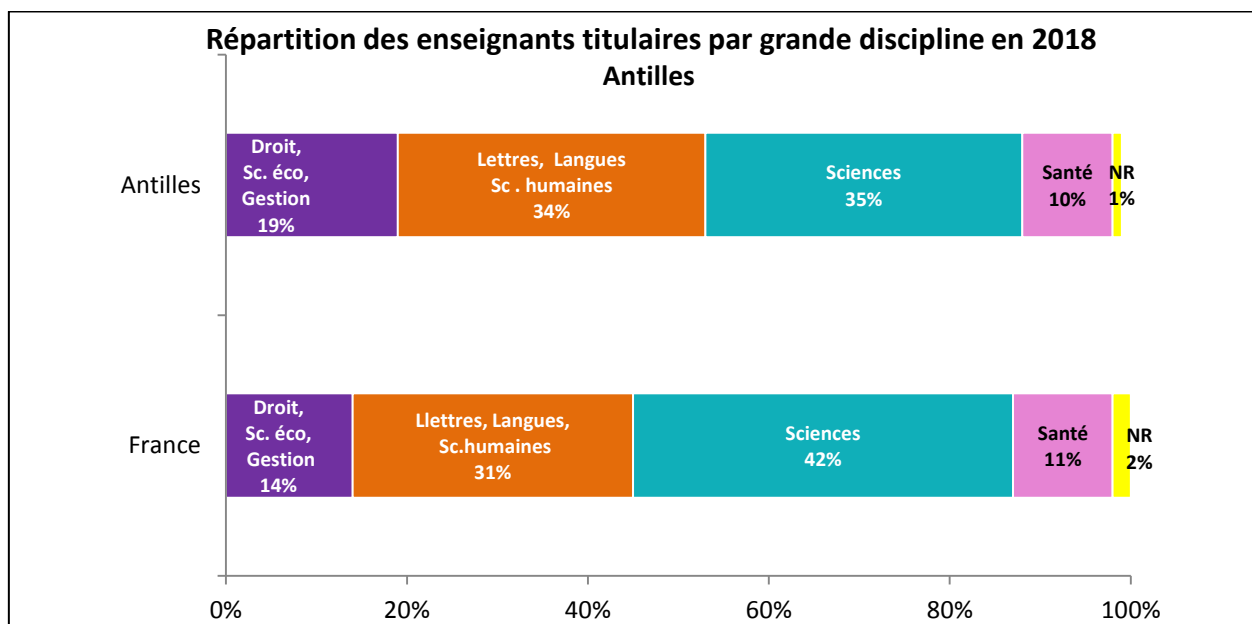
Tableau 23 - Antilles : les effectifs de personnels enseignants par corps en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Effectifs	PR	MCF	2nd degré	ATER	Doctorants contractuels avec service enseignement	Autres	Total
Antilles	84	197	51	37	9	47	425
Outre-mer	224	585	270	72	35	139	1 325
France	20 036	35 642	12 854	4 500	7 110	16 411	96 553

Graphique 15 - Antilles : la répartition en 2018 des effectifs de personnels enseignants par corps (Source : DGRH A1-1)



Graphique 16 - Antilles : la répartition des effectifs des personnels enseignants titulaires par grande discipline en 2018 (Source : DGRH-A1-1)



Graphique 17 - Antilles : la population des personnels enseignants-chercheurs selon l'âge et le genre en 2018 (Source : DGRH A1-1)

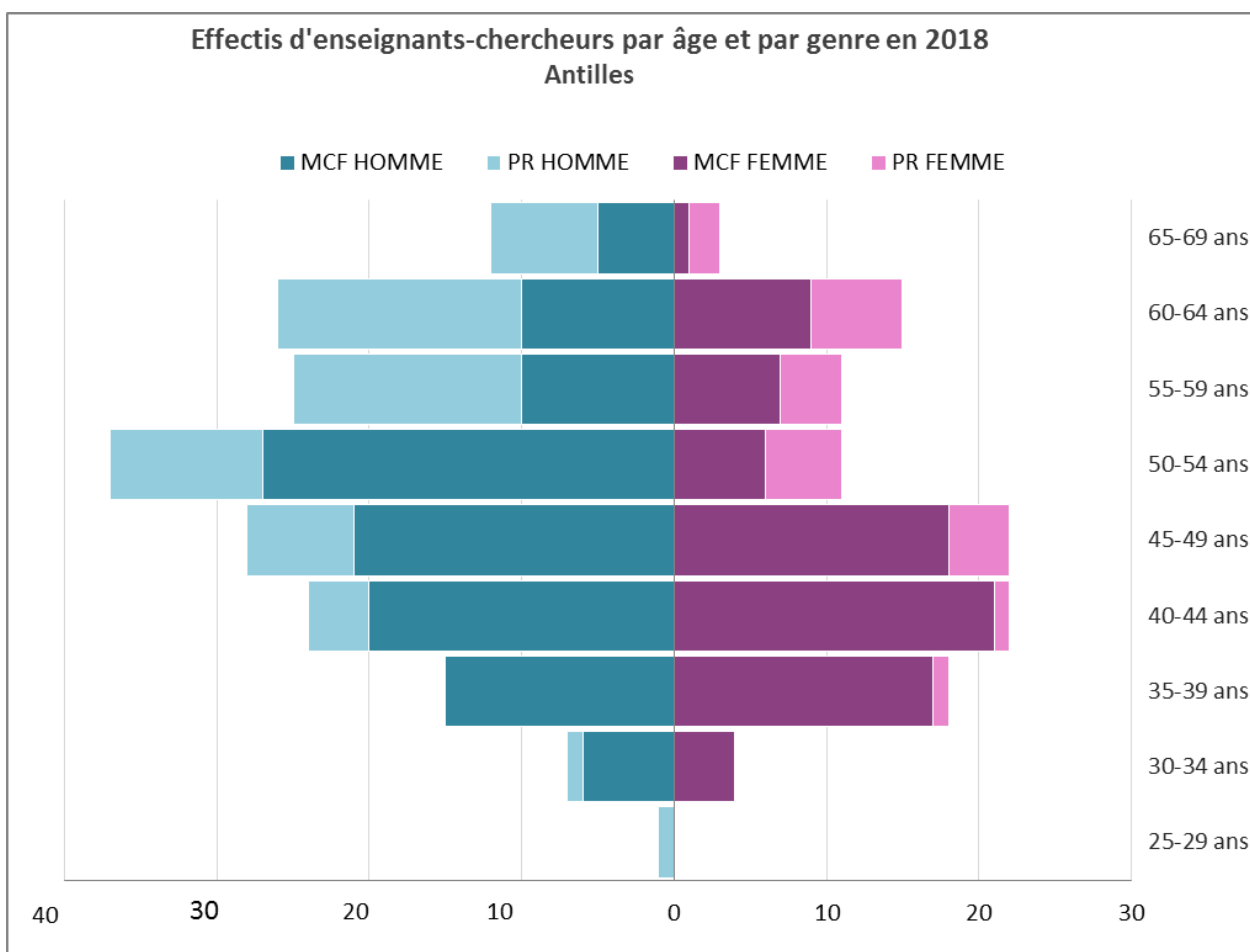


Tableau 24 - Antilles : l'endo-recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2012 et 2017 (Source : DGRH A1-1)

	Professeurs des universités		Maîtres de conférences	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endo-recrutement
Université des Antilles	16	50,0%	59	23,7%
France	3 267	46,3%	6 228	20,6%

D.3.2 Les personnels BIATSS

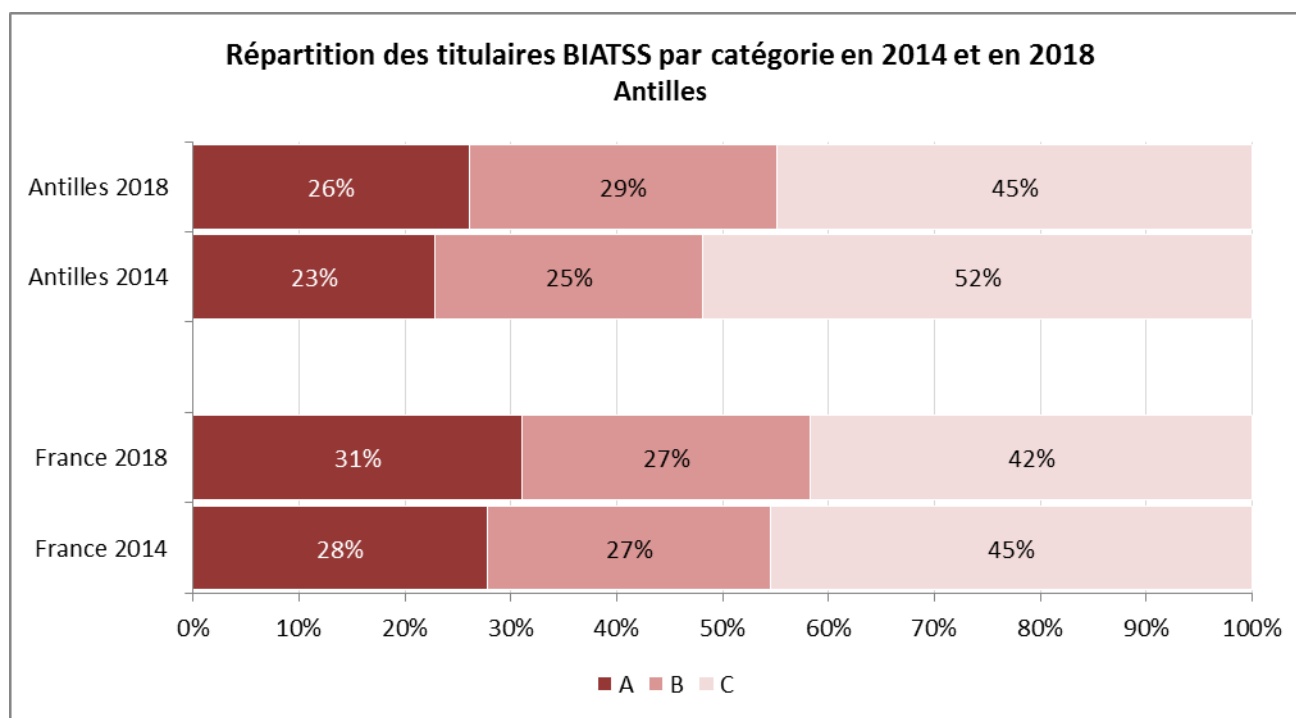
Tableau 25 - Antilles : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2018 (Source : DGRH A1-1)

Filières	administrative	sociale et santé	ITRF	bibliothèque	Total
Antilles	70	6	398	34	508
Outre-mer	205	12	1 205	122	1 544
France	12 579	909	75 056	5 287	93 831

Tableau 26 - Antilles : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie en 2014 et en 2018 (Source : DGRH A1-1)

	En 2014				En 2018			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Antilles	90	102	209	401	96	107	165	368
Outre-mer	248	264	413	925	301	313	393	1 007
France	15 403	14 795	25 201	55 399	17 811	15 612	23 516	56 939

Graphique 18 - Antilles : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie entre 2014 et 2018 (Source : DGRH A1-1)



Partie 3

ANNEXES

A. Glossaire

Aides spécifiques en faveur des étudiants

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Ces aides peuvent revêtir deux formes : soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui se trouve en situation d'autonomie avérée ou qui rencontre des difficultés pérennes, soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide d'urgence après avis d'une commission.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du Travail - partie 6 - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 30 ans (depuis le 1^{er} janvier 2019, sous certaines conditions) une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Remarque : conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le système de gestion et de financement de l'apprentissage évoluera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent huit échelons (0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) dont les montants font l'objet, chaque année, d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française.

Campus des métiers et des qualifications

Le Campus des métiers et des qualifications est un label, créé par le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014, attribué à des réseaux d'acteurs (établissements d'enseignement supérieur, lycées, centres de formation d'apprentis, entreprises, structures de recherche,...) construits autour de filières spécifiques sur un secteur d'activité, en réponse à un enjeu économique national ou régional. Il s'agit d'adapter, en partenariat, l'offre de formation aux besoins des territoires en développant une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles destinées à un public varié (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue). Soutenus par la région et les opérateurs économiques, ils valorisent l'enseignement professionnel et facilitent l'insertion dans une filière d'emplois. Entre 2014 et 2018, 95 campus des métiers et des qualifications présents dans 12 filières professionnelles ont été labellisés. Depuis 2019, les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable, dans 2 catégories : « campus des métiers et des qualifications » et « Excellence ».

Centre de formation d'apprentis

Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements qui dispensent une formation générale, technologique et pratique en alternance dans le cadre de l'apprentissage. En contact étroit avec le monde professionnel, ils permettent aux apprentis d'avoir une base d'enseignement général et de la combiner avec une pratique en entreprise.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008. Il s'agit d'une aide publique qui permet de soutenir l'effort des entreprises en matière de R&D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental).

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits dans les établissements publics du MESRI par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs, les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

DGESIP/DGRI A1-1 : Département des investissements d'avenir et des diagnostics territoriaux

Diplômés

Il s'agit des diplômes délivrés dans les établissements publics du MESRI (issus des enquêtes « résultats » du système SISE) en formation initiale, apprentissage ou formation continue. La délivrance d'un diplôme au titre de la session 2017 se rapporte à une inscription prise par un étudiant (nommé dans ce document « diplômé ») pour préparer le diplôme au cours de l'année universitaire 2016-2017.

Afin de compléter ce périmètre, pour certains tableaux ou graphiques, les diplômés de BTS et BTSA ont été ajoutés. Il s'agit des BTS (et BTSA) délivrés dans les établissements publics ou privés relevant de tous les ministères et sous tous statuts (scolaire, apprentissage, formation continue, individuels et enseignement à distance).

Ce champ est nommé « diplômés dans l'enseignement supérieur (hors écoles privées et autres ministères) » dans ce document.

Les BTS sont issus du système d'information OCEAN, les BTSA, du système d'information de l'Agriculture (à partir de la session 2014 ce qui empêche de calculer une évolution sur 5 ans).

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale.

Cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

Effectifs de R&D (source SIES)

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D

Les chercheurs sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux ainsi qu'à l'encadrement ou la gestion des projets concernés

Dans les administrations, sont identifiés comme chercheurs :

les personnels titulaires de la fonction publique du corps de directeurs de recherche, les professeurs des Universités, les chargés de recherche et maîtres de conférences, les personnels non titulaires recrutés à un niveau équivalent aux corps ci-dessus, les personnels sous statut privé (par exemple dans les EPIC) dont les fonctions sont équivalentes à celles des personnels fonctionnaires ci-dessus, les ingénieurs de recherche

et les corps équivalents, les doctorants financés pour leur thèse, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Les personnels de soutien

Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D, les techniciens (et personnels assimilés) qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs, les ouvriers qualifiés ou non qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés

Équivalent temps plein recherche

Les effectifs sont ici présentés en équivalent temps plein consacré à la recherche, c'est à dire au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année.

Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2014-2018. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le STRATER 2018 (recrutements 2011-2016) et pour le STRATER 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du STRATER 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) est une enquête européenne, menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France, des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel constant entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2016 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien.

Enseignants étrangers

Les enseignants étrangers présentés dans ce document sous forme de carte et de graphique correspondent à des enseignants recrutés sur des postes de titulaires : professeurs des universités (PR), maîtres de conférences (MCF) et enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (AM2D).

Espé (devenues Inspé en 2019)

Créées par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) forment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les futurs enseignants de la maternelle au supérieur. Ces écoles organisent les formations du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui préparent aux concours de recrutement. En 2019, ces Espé sont devenues des Inspé : instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Étudiants étrangers en mobilité

Étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité :

Étudiants étrangers en mobilité de diplôme :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français.

Étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit :

Étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme d'échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à 2 conditions, **qui restreignent le champ** : être présents dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif **mesuré par SISE**, à savoir 19 000 étudiants

recensés en mobilité d'échange à l'université française en 2017-18, sous-estime le nombre **total** d'étudiants inscrits en échange cette année-là. |

Étudiants inscrits dans l'ES/ dans les établissements publics MESRI/ en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon plusieurs périmètres.

Le 1er, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

Le 2^{ème}, dit « dans les établissements publics du MESRI », plus restreint mais plus détaillé, découle des enquêtes "inscriptions" du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Il correspond aux inscriptions principales dans les universités, les COMUE ou regroupements (avec des inscriptions directes), les Espé, les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes, les grands établissements, les ENS et certains autres établissements à l'exception du CNAM, de l'ENSATT, de l'ENSL et de l'INSHEA.

Le 3^{ème} dit « dans les universités », est un sous-ensemble du 2^{ème} pour les inscriptions principales dans les 62 universités métropolitaines (+ 4 dans les DOM), les 26 Espé (+ 3 en DOM), l'Université de Lorraine, l'INUC Albi (+ CUFR Mayotte) et dans les 7 COMUE ayant des inscrits.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce dernier périmètre.

Doubles inscriptions CPGE/licence: Depuis 2015, l'inscription en licence à l'université est obligatoire pour les élèves inscrits en CPGE dans les lycées publics. Elle est facultative pour les élèves inscrits dans les lycées privés. L'inscription se fait dans l'une des universités conventionnées avec le lycée.

Pour apprécier l'évolution des inscrits en licence générale sur 5 ans (depuis 2013-14) sans hausse artificielle, les inscriptions obligatoires en licence (pour les inscrits en CPGE) ont été exclues.

Formation tout au long de la vie

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle... »

« Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'**apprentissage**, et des formations ultérieures, qui constituent la **formation professionnelle continue**, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire **valider les acquis de son expérience**, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (extrait de la partie 6 du code du travail)

Formation continue

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance. » (extrait de la partie 6 - livre III du code du travail)

Les données présentées concernent la formation continue dans les établissements publics du MESRI : les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées ou indépendantes (ENSI, UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM etc) et les autres établissements (INUC Albi et CUFR Mayotte, les grands établissements parisiens et les ENS, ENSLL, ENSATT et ENSSIB). Les formations proposées par le Cnam et ses centres associés sont comptabilisées séparément.

Grappes d'entreprises (ou clusters)

Les grappes d'entreprises sont des réseaux d'acteurs économiques, fortement ancrés territorialement, composés, selon les contextes, principalement de TPE/PME, de grandes entreprises et d'acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elles sont un levier de structuration des écosystèmes territoriaux économiques à l'instar des autres types de « clusters ». Elles apportent des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elles favorisent les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

Incubateurs publics

La spécificité des incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche consiste à favoriser l'accueil prioritaire des projets d'entreprises innovantes issus ou liés à la recherche publique. Ils sont situés dans ou à proximité d'un site scientifique afin de maintenir des relations étroites avec les laboratoires. Ils ont été créés principalement par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP et EPST) dans le cadre des dispositions de la loi sur l'innovation et la recherche de 1999.

Vingt et un incubateurs de la recherche publique sont soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent une activité d'incubation : Pulsalys à Lyon et Linksiium à Grenoble.

Les incubateurs de la recherche publique sont pour la plupart multisectoriels, avec le plus souvent, deux ou trois secteurs dominants. Trois incubateurs interviennent dans des domaines spécialisés : Paris Biotech Santé à Paris, Eurasanté à Lille accompagnent des projets du secteur de la Santé ; Belle-de-Mai à Marseille quant à lui, est spécialisé dans le multimédia.

Initiative d'excellence en formations innovantes numériques

L'appel à projets IDEFI-N a prolongé en 2015, l'effort entrepris avec l'appel à projets « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI) en ayant pour vocation d'accélérer la création de MOOC et de dispositifs de formation numérique de qualité, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations. L'innovation de produit correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. L'innovation de procédé est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. L'innovation d'organisation est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme. L'innovation de marketing est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés.

Innovation non technologique : l'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation (nouvelles méthodes d'organisation du travail) ou en marketing (nouvelles méthodes de commercialisation).

Insertion professionnelle des diplômés de master

Les graphiques sur l'insertion professionnelle des diplômés de master ont été réalisés, par grande discipline, d'après les données de l'Open Data en lien avec la note flash du SIES (NF 18.25).

Ces données sont issues d'une enquête annuelle menée par les universités, et coordonnée par le MESRI, auprès des diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les 2 ans suivant l'obtention du diplôme.

Il s'agit ici de l'insertion professionnelle à 18 mois recueillie en décembre 2016 auprès des diplômés de master (hors enseignement) en 2015. Certaines universités ne sont pas représentées dans le graphique pour cause de résultats non significatifs (nombre de répondants inférieur à 30).

Le taux d'insertion est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Instituts Carnot et Tremplin Carnot

Créé en 2006 le label Carnot a vocation à développer la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises (de la PME aux grands groupes), en réponse à leurs besoins.

Le label Carnot est attribué par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'issue d'un appel à candidatures.

Ce dispositif est complété, depuis 2016, par le volet Tremplin Carnot, phase préparatoire destinée aux structures de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation

contractuelle des entreprises qui ne sont pas encore aguerries dans ce domaine, avec un objectif d'obtention du label Carnot à un horizon de 3 ans.

Le dispositif a été consolidé dans le cadre du programme des investissements d'avenir réservé aux instituts nouvellement labellisés. C'est ainsi qu'ont été lancés, en mars 2011, 2 appels à projets destinés à renforcer les liens des instituts Carnot avec les PME et leur développement à l'international. Les quatre projets sélectionnés en février 2012 impliquent 13 instituts Carnot. Le réseau comprend, en 2019, 38 instituts Carnot labellisés.

Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

L'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures.

L'appel à projets de la 1^{ère} vague portait également sur la formation continue et l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle et sur l'évolution des formations supérieures induite par la révolution numérique.

La deuxième vague est venue en appui de la réforme du 1^{er} cycle universitaire et sont mis en œuvre dans le cadre de son déploiement.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans le Strater 2019 ont été élaborés à partir des données 2017 de l'Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités et les bibliothèques interuniversitaires, les bibliothèques de quinze grands établissements, de quatre écoles d'ingénieurs et de six EPA. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et nous ne disposons pas du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées dans nos statistiques et analyses. Par ailleurs, il est à souligner que quelques établissements n'ont pas renseigné leurs données pour l'année 2017 : pour cette raison, les chiffres indiqués peuvent être partiels pour certaines régions.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte.

Seules les bibliothèques dites « intégrées » aux services de documentation sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les bibliothèques dites « associées » sont exclues faute de complétude. Il s'agit généralement de bibliothèques de petite taille gérées par des unités ou laboratoires de recherche, ou des bibliothèques d'écoles rattachées aux universités ou plus rarement de bibliothèque d'UFR.

Le chiffre concernant l'offre de documents comprend tous les documents sur support physique : livres imprimés, périodiques, thèses, manuscrits, cartes, plans, images, photos, vidéos, documents sonores, microformes... Cette donnée est fournie en mètres linéaires.

Les données relatives aux dépenses d'acquisition de documentation prennent en compte à la fois la documentation sur support physique et la documentation électronique (achats définitifs et abonnements).

Le nombre de prêts ne concerne que les documents physiques. Les prêts d'e-books ne sont pas comptabilisés ici.

L'indicateur de disponibilité des places de travail prend en compte le nombre de places assises de bibliothèques disponibles, multiplié par le nombre total d'heures d'ouverture de l'année, puis rapporté au nombre d'étudiants concernés.

La moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU prend en compte les BU de plus de 200 places.

PACES

Depuis la rentrée 2010, l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES (première année commune aux études de santé). À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque étudiant pourra présenter sa candidature deux fois.

Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option "accès santé" (L.AS) ou un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS).

Le numerus clausus était fixé nationalement par arrêtés publiés au Journal officiel sous la forme de quotas alloués à chaque université par filière (médicale, odontologique, pharmaceutique et maïeutique) Des places supplémentaires (presque 700) étaient offertes dans le cadre d'expérimentation d'accès direct en 2^e et 3^e année pour les titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

A la rentrée 2020, ce système de numéris clausus, fixé nationalement, sera supprimé, et les universités pourront, en lien avec les Agences Régionale de Santé et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières.

Parcoursup

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Les lycéens, apprentis, étudiants en recherche d'une réorientation qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, instituts de formation en soins infirmiers, établissements de formation en travail social, formations proposées par la voie de l'apprentissage, etc.) doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.

Ne sont pas concernés, les étudiants qui redoublent leur 1^{ère} année (ils doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement) et les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable.

Les données présentées dans ce document sont issues de l'Open Data Parcoursup 2018 arrêté au 21 septembre 2018 (fin du processus d'affectation de Parcoursup) pour les préinscriptions 2018-2019 (hors apprentissage) des élèves de terminale ayant obtenu le baccalauréat, des étudiants en réorientation et des anciens bacheliers en reprise d'étude.

Les tableaux en détaillent certaines caractéristiques par filière :

La capacité d'accueil correspond aux nombres de places dans la formation et dans l'établissement cumulées par région.

Les candidatures confirmées regroupent le nombre de candidats ayant confirmé au moins 1 vœu pour une formation ;

Les admis recouvrent le nombre de candidats ayant accepté la proposition de l'établissement à s'inscrire dans la formation demandée.

Les admis sont ventilés en 4 catégories dont 3 pour le type de bac obtenu par le néo-bachelier et une pour les autres admis (réorientation, reprise d'étude, étudiants étrangers, etc).

Le graphique présente le taux de néo-bacheliers admis à s'inscrire dans un établissement de l'académie où ils ont préparé leur bac.

PEPITE

Les PEPITE sont des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat destinés à tout étudiant (toutes filières, tous cursus, de la licence au doctorat) ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres et permettre aux bonnes idées de se diffuser. Il en existe 29 en France en 2019.

Le PEPITE donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite peut co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur après instruction de son dossier par le PEPITE. Suivant le projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE appréciera si l'inscription au diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est indispensable ou non. Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le statut d'étudiant entrepreneur. Pour cela, le jeune diplômé doit s'inscrire obligatoirement au D2E qui lui confère le statut d'étudiant avec la protection sociale qui lui est liée.

Personnels des établissements publics MESRI (source DGRH)

Il s'agit, d'une part, des personnels enseignants en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur issus des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au 1^{er} février 2019 représentative de l'année 2018.

Ils se répartissent en 3 grandes catégories : les enseignants chercheurs titulaires (ou stagiaires) avec les professeurs des universités (PR) et les maîtres de conférences (MCF), les enseignants du second degré

affectés dans l'enseignement supérieur avec les professeurs agrégés (PRAG) et les professeurs certifiés (PRCE) et les enseignants non permanents avec, entre autres, les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

D'autre part, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) dont les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB en date du 1er février 2019 mais considérées pour l'année 2018.

Celles des agents contractuels proviennent de l'enquête ANT menée en 2019 auprès des établissements qui relèvent du MESRI.

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Elle occupe moins de 250 personnes et a un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Cette catégorie d'entreprises inclut les microentreprises (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants du territoire.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est un regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Elle est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

A partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année des populations légales actualisées.

Réussite (en DUT, en licence et en master)

Les graphiques sur la **réussite en DUT** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.25).

Il s'agit ici de la réussite en 2 ans, à la session 2017, des néo-bacheliers inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2015-2016. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en 1^{ère} année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement.

Les graphiques sur la **réussite en licence et licence professionnelle** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 18.21).

Pour la **licence générale**, il s'agit de la réussite en licence en 3 ans, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence (L1) en 2014-2015 et n'ayant pas changé d'établissement.

Pour la **licence professionnelle**, il s'agit de la réussite en 1 an, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en licence professionnelle en 2016-2017.

Les graphiques sur la réussite en **master** ont été réalisés d'après les données publiées en annexe de la note flash du SIES (NF 19.06).

Il s'agit de la réussite en master (hors master enseignement) en 2 ans à l'université, à la session 2017, des étudiants inscrits pour la première fois en première année de master (M1) en 2015-2016 et n'ayant pas changé d'établissement.

Valeur ajoutée

Le taux simulé mesure les effets de structure liés au profil des étudiants accueillis (sexe, retard au bac, ancienneté d'obtention du bac, type de baccalauréat, mention obtenue au baccalauréat, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents) et à l'offre de formation de l'établissement (domaine de spécialité et régime d'inscription pour la licence professionnelle). Pour le master, ces caractéristiques sont liées à l'âge, à la formation précédente, au domaine disciplinaire et à la voie en M1.

La valeur ajoutée, égale à l'écart entre le taux observé et le taux simulé, permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte ces effets de structure.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Depuis 2008, l'activité économique est déclinée selon la nomenclature agrégée NA 2008 associée à la nomenclature d'activités française (NAF) révision 2. Les deux objectifs de révision 2008 des nomenclatures sont leur modernisation, afin de mieux refléter les évolutions économiques de ces vingt dernières années et la recherche d'une meilleure comparabilité des grands systèmes de classification utilisés dans le monde, afin de favoriser les comparaisons internationales de données économiques.

STS et assimilés

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés rassemblent les élèves se préparant aux BTS, BTSA, DTS, DMA, DCESF et en mise à niveau d'entrée en STS, dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le % de chômeurs dans la population active (laquelle regroupe les actifs occupés + les chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par niveau de diplôme...

Taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur en excluant des licences et du taux global, les doubles comptes pour les inscrits en CPGE qui ont l'obligation de s'inscrire en parallèle dans une licence.

VAE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme (tout ou partie), un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (source Ministère du travail : portail VAE).

La validation des acquis de l'expérience est inscrite au code du travail (partie 6 - livre IV) et au code de l'éducation.

Les données présentées concernent les établissements d'enseignement supérieur qui ont répondu à l'enquête n°67 de la DEPP (77 universités et le Cnam en 2017).

B. Sigles et abréviations

A

AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche

B

BIATSS	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS/BTSA	Brevet de technicien supérieur / Brevet de technicien supérieur agricole
BU	Bibliothèque universitaire

C

CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CHRU	Centre hospitalier régional universitaire
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise
CIR	Crédit d'impôt recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COMUE	Communauté d'université et d'établissement
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

D

DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des solidarités et de la santé
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

EPA	Établissement public à caractère administratif
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX	Équipement d'excellence
ESPÉ	INSPÉ depuis 2019
EESPIG	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

H

HCERES Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

I

IDEFI Initiatives d'excellence en formations innovantes
IDEX Initiative d'excellence
IHU Institut hospitalier universitaire
INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSA Institut national des sciences appliquées
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IRD Institut de recherche pour le développement
ISEE Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie
ISPF Institut statistique de la Polynésie française
IUF Institut universitaire de France
IUT Institut universitaire de technologie

L

LABEX Laboratoire d'excellence
LMD Licence, master, doctorat

M

MESRI Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MSH Maison des sciences de l'homme

P

PACES Première année commune aux études de santé
PEPITE Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PIA Programme Investissement d'avenir
PIB Produit intérieur brut
PME Petites et moyennes entreprises
PMI Petites et moyennes industries

S

SHS Sciences humaines et sociales
SIES Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
SISE Système d'information sur le suivi des étudiants
SRESRI Schéma régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STIC Sciences et technologies de l'information et de la communication
STS Section de technicien supérieur

U

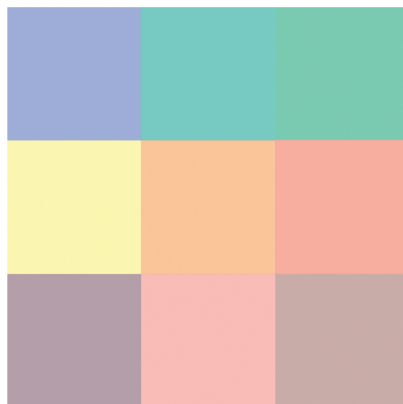
UE Union européenne

UFR Unité de formation et de recherche.

UMR Unité mixte de recherche

V

VAE Validation des acquis de l'expérience



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05